



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

Programme hydrologique international (PHI)

55^e session du Bureau du PHI

Paris, 20-22 juin 2017

RAPPORT FINAL

UNESCO, Paris 2017

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE LA SESSION	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3.	ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO	2
3.1	Évolution de la situation au sein de la Division des sciences de l'eau à la suite des 200 ^e et 201 ^e sessions du Conseil exécutif, y compris la préparation du Programme et budget pour 2018-2019 (39 C/5)	2
3.2	Rapport sur la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités qui lui sont rattachés	3
3.3	Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil du PHI	4
3.4	Activités extrabudgétaires liées au PHI	5
3.5	Rapport du Comité des finances du PHI	6
3.6	Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication	7
4.	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	8
4.1	Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)	8
4.2	Perspectives régionales concernant le PHI	9
4.3	Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la 22 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI	10
4.4	Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)	11
4.5	Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO	12
5.	RÉSEAU HYDROLOGIQUE DE L'UNESCO	13
5.1	Dossier d'information sur le PHI	13
5.2	Situation du réseau hydrologique de l'UNESCO	13
5.3	Rapport sur la consultation spéciale auprès du Conseil intergouvernemental du PHI relative à l'IHE, au CIRAT et sur les propositions de création de centres sous l'égide de l'UNESCO	14
5.4	Fonctionnement du réseau hydrologique de l'UNESCO	15
5.5	Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau	15
5.6	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau	16
6.	RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	17
6.1	Rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies concernant les questions relatives à l'eau douce	17
6.2	Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	17
6.3	Contribution du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)	18
6.4	Rôle du PHI au sein des grands événements et programmes internationaux ...	18

7.	ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L’OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF À L’EAU ET À L’ASSAINISSEMENT	19
7.1	Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l’indicateur 6.5.2 (coopération transfrontalière) des ODD.....	19
7.2	Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de la cible (a) de l’ODD 6.....	20
7.3	Contribution du PHI aux activités du Groupe de haut niveau sur l’eau (HLPW).....	21
8.	ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DE LA 23^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI (CIG-23).....	21
8.1	Approbation de l’ordre du jour provisoire de la 23 ^e session du CIG.....	21
8.2	13 ^e Colloque Kovacs	21
8.3	Questions diverses relatives au Conseil.....	21
9.	QUESTIONS DIVERSES	22
10.	ADOPTION DU RAPPORT	22
11.	CLÔTURE DE LA SESSION.....	22

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 55^e session du Bureau du Programme hydrologique international (PHI ou « le Programme ») s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, du 20 au 22 juin 2017. Le Président et les vice-présidents représentant quatre groupes électoraux de l'UNESCO et un/le représentant de la Région III y ont assisté. Des représentants du Comité des finances et du Comité pour l'information et la communication du PHI, 17 délégations d'États membres, trois organisations non gouvernementales, trois centres de catégorie 2 relatifs à l'eau et une chaire UNESCO relative à l'eau, une organisation des Nations Unies (l'Organisation météorologique mondiale) et un Programme de l'UNESCO étaient représentés en qualité d'observateurs. La liste des participants figure à l'annexe III.

2. Le Président du Conseil du PHI, M. Andras Szöllösi-Nagy (Groupe II, Europe de l'Est), a accueilli les participants en présence de M. Helmut Habersack, Vice-Président pour le Groupe I (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord), M. Felipe I. Arreguin Cortés, Vice-Président pour le Groupe III (Amérique latine et Caraïbes), M. Yasuto Tachikawa, Vice-Président pour le Groupe IV (Asie-Pacifique), M. Gaye Cheikh Becaye, Vice-Président pour le Groupe V(a) (Afrique) et M. Mahmoud Abu-Zeid, Vice-Président pour le Groupe V(b) (États arabes).

3. Le Président a ouvert la réunion en attirant l'attention sur les faits nouveaux survenus depuis la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI (juin 2016). Rappelant le rôle historique du PHI, il a fait observer que ce Programme et la Décennie hydrologique internationale avaient tous les deux institué les programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau, il y a 52 ans, dans le but de favoriser la coopération scientifique au-delà des clivages politiques. Il a souligné le fait que le PHI était guidé par le même principe de base depuis sa création : *l'eau est indispensable à la vie humaine dans toutes ses dimensions*. C'est pourquoi la portée du Programme s'étend, au-delà des sciences naturelles, aux dimensions sociale, politique et culturelle de l'eau, dans le cadre du mandat et de l'expertise interdisciplinaires de l'UNESCO, révélant la capacité d'exécution unique du PHI. De même, le Président a expliqué que l'Objectif de développement durable sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) formait un lien entre tous les autres ODD, car il représentait une condition préalable essentielle à la mise en œuvre de chacun d'entre eux, en particulier l'ODD 1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Il a insisté sur le fait que le PHI devait donc se voir accorder la priorité qui convenait au sein de l'UNESCO, et que la prochaine phase du PHI devait être revue de façon à être davantage en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les autres programmes de développement internationaux.

4. Le Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre, M. Qunli Han, a accueilli au nom de la Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles (ADG/SC), Mme Flavia Schlegel, les membres du Bureau et les observateurs. Relayant le message de l'ADG/SC, il a appelé l'attention sur la priorité que le PHI représentait depuis longtemps pour l'UNESCO et sur ses capacités en tant qu'unique programme scientifique intergouvernemental consacré aux sciences de l'eau au sein du système des Nations Unies, en insistant notamment sur : la forte présence du PHI aux 21^e et 22^e Conférences des Parties (COP-21 et COP-22) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; son rôle dans le Comité directeur de la *Global Environmental Management Initiative* (GEMI) pour l'indicateur ODD 6.5.2 ; le réseau de plus en plus vaste des chaires et des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau de l'UNESCO ; le développement du système de réseau d'information sur l'eau du PHI (WINS). M. Han a ensuite mis l'accent sur l'initiative du PHI envisageant d'organiser une session extraordinaire du Groupe de haut niveau sur l'eau des Nations Unies dans le cadre de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2017.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. La Secrétaire du PHI, Mme Blanca Jiménez-Cisneros, a présenté l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour a été adopté sans modification. La Secrétaire a annoncé que des éléments supplémentaires seraient présentés : au titre du point 6.2 « Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales » d'une part, au sujet du Programme *Sustainable Water Future*, et au titre du point 8.3 « Questions diverses relatives au Conseil » d'autre part, concernant la préparation de la phase IX du PHI ; la validation de la trousse à outils WWAP pour la prise en compte systématique de l'égalité des genres dans les questions relatives à l'eau ; l'utilisation d'un système d'inscription en ligne pour les sessions du Conseil ; et l'appui au Réseau mondial des musées de l'eau.

3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO

3.1 Évolution de la situation au sein de la Division des sciences de l'eau à la suite des 200^e et 201^e sessions du Conseil exécutif, y compris la préparation du Programme et budget pour 2018-2019 (39 C/5)

6. À la suite du rapport de la Secrétaire du PHI sur les dernières évolutions institutionnelles au sein de la Division des sciences de l'eau, le Vice-Président pour le Groupe I a déclaré que la façon dont la structure du 39 C/5 serait modifiée n'était pas claire. Il a souligné que le PHI ne pouvait pas s'acquitter efficacement de son mandat dans le cadre de la structure de gouvernance proposée, faisant observer que même si l'eau occupait une place importante dans les discours de la Directrice générale et qu'un ODD lui était consacré à part entière, elle n'était pas suffisamment prise en compte dans les structures du Programme et budget de l'Organisation.

7. Le Vice-Président pour le Groupe V(a) a déploré ce qu'il percevait comme un déclassement du PHI au niveau d'un résultat escompté dans le document 39 C/5, alors que l'eau avait été spécifiquement désignée comme un enjeu clé par le Programme 2030 et figurait également à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Président et le Vice-Président pour le Groupe I ont tour à tour déploré l'état actuel des choses, estimant tous les deux que la sécurité de l'eau devait constituer un axe d'action et non un résultat escompté, et que cet aspect permettait déjà d'aboutir à plusieurs résultats concrets dans divers domaines du mandat de l'UNESCO (éducation, sciences naturelles et sociales et culture). Le Vice-Président pour le Groupe I a fait observer que le changement de niveau de la sécurité de l'eau dans le 39 C/5 était inacceptable pour sa région, compte tenu des discussions en cours sur l'instance mondiale de l'eau (voir à ce sujet le point 6.4 de l'ordre du jour « Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux »). Il a indiqué que la place de la sécurité de l'eau devait être, au sein de l'UNESCO, au niveau du discours de l'Organisation quand elle considère le PHI comme un programme intergouvernemental de premier plan, faute de quoi d'autres organisations reprendraient le rôle du PHI. Le Vice-Président pour le Groupe V(b) a appuyé cette position.

8. Le Bureau a donc décidé d'adresser un courrier à la Directrice générale en place afin de lui faire part des préoccupations évoquées plus haut, notamment sur la question de la rigidité et des restrictions de la structure actuelle de l'axe d'action, et de recommander de consacrer un axe d'action à la sécurité de l'eau. Les membres du Bureau ont également prié le Secrétariat d'aider leurs délégations respectives à obtenir qu'une réunion du Bureau soit organisée avec le futur Directeur général, dès qu'il serait nommé, afin de lui faire connaître la position du Bureau.

9. Dans ce contexte, l'observatrice de la Turquie a demandé si la Directrice générale et le Secrétariat étaient encore en mesure, à ce stade, d'apporter des modifications à la structure du 39 C/5 et a indiqué que certains États membres s'inquiétaient de la façon dont le budget avait été préparé et décidé. Le Bureau a décidé que même si aucun changement n'était plus

possible, il était nécessaire de transmettre directement sa position à la Directrice générale, pour information et afin d'orienter les futures stratégies et programmations de l'UNESCO. Le Bureau a demandé au Secrétariat de vérifier s'il était encore possible d'élever la question de l'eau au rang d'axe d'action.

10. Le Bureau s'est ensuite demandé comment accroître la visibilité et l'attractivité du PHI parmi la jeunesse et les jeunes professionnels du domaine de l'eau, de façon à renforcer les partenariats en y associant la nouvelle génération des spécialistes de l'eau. Le Président a évoqué la nécessité de faire participer de jeunes dirigeants à la gestion du PHI. Le Vice-Président pour le Groupe I a appuyé ces propos, et a également proposé de regrouper les activités de l'UNESCO relatives à l'eau sous l'appellation « UNESCO-Eau » et de redynamiser l'énoncé de mission en présentant des mesures, des réalisations et des résultats concrets en coopération avec le réseau hydrologique de l'UNESCO. Le représentant du Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire (ICWRGC, centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, Allemagne) a fait écho à cette intervention. L'observateur des Pays-Bas a suggéré de travailler avec le Réseau hydrologique de jeunes et a instamment prié le Secrétariat d'inviter des représentants de la jeunesse à participer à la conception et à la mise en œuvre des activités du PHI, au lieu de les considérer comme les bénéficiaires d'activités déjà établies. L'observatrice de la Turquie a ajouté qu'un Forum des jeunes était organisé par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO avant la Conférence générale, afin d'offrir une occasion de coopérer avec les jeunes autour des questions relatives à l'eau. Le Président a conclu en recommandant la création d'une équipe spéciale, qui pourrait se composer de jeunes scientifiques chargés d'étudier des mécanismes permettant de réinventer le PHI.

Le Bureau a pris note des évolutions institutionnelles concernant la Division des sciences de l'eau et a décidé de rédiger et d'envoyer un courrier à la Directrice générale et au Secrétariat afin d'exprimer ses préoccupations quant à la structure actuelle du document 39 C/5, demandant qu'un axe d'action à part entière soit consacré à la Division des sciences de l'eau et doté des mêmes crédits budgétaires que ceux qui sont actuellement envisagés. Le Bureau a prié le Secrétariat d'entamer et de coordonner le processus de regroupement des activités de l'UNESCO relatives à l'eau sous l'appellation « UNESCO-Eau », ainsi que de redynamiser l'énoncé de mission en présentant des mesures, des réalisations et des résultats concrets, et de lui rendre compte de ces efforts à sa 56^e session.

3.2 Rapport sur la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités qui lui sont rattachés

11. La Secrétaire du PHI a informé le Bureau du processus mené au sein de l'UNESCO concernant l'optimisation et l'harmonisation de la gouvernance, des procédures et des méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO, et a attiré l'attention du Bureau sur l'accueil favorable qu'avait reçu le PHI dans le cadre de ce processus, à l'occasion duquel un grand nombre de ses procédures avaient été citées en tant que bonnes pratiques.

12. Le Président a indiqué avoir le sentiment qu'une certaine approche de la gouvernance prédominait actuellement, qu'il a qualifiée de pyramidale, bien que des efforts aient été faits pour favoriser une approche partant de la base grâce à la mise en place des comités nationaux du PHI. Il a cité comme exemple de bonne pratique, peut-être unique en son genre à l'UNESCO, la préparation d'une phase du PHI, se déroulant sur une période minimum de trois ans, et prévoyant un vaste processus consultatif auprès des États membres et la définition d'un consensus entre eux. Cet exemple illustrerait les procédures démocratiques du Conseil du PHI en tant qu'organe scientifique et politique. Cette pratique, qui s'étend à l'élection démocratique des membres du Conseil par leurs pairs scientifiques, devrait être préservée afin d'éviter les procédures bureaucratiques plus lourdes et la prise de décision fondée sur des pratiques principalement motivées par des priorités politiques, selon le Président. Il a averti que de tels modes de prise de décision pouvaient décourager une communauté plus

large de scientifiques et de spécialistes de participer au PHI, portant ainsi préjudice au potentiel et aux capacités mêmes du Programme.

13. En réponse à l'intervention précédente, le Vice-Président pour le Groupe IV a décrit les procédures relatives à la réunion régionale annuelle du PHI en Asie et dans le Pacifique, et en particulier le processus de sélection des États membres concernant leurs représentants au sein du Conseil du PHI. Il a déclaré que sa région pourrait accueillir défavorablement une approche différente.

14. Le Bureau a examiné la suggestion exprimée par l'observatrice de la Turquie, selon laquelle le mandat des membres du Conseil du PHI pourrait débiter juste après la Conférence générale de l'UNESCO. Cela supposerait d'élire les membres du Bureau du PHI et le Président du PHI immédiatement après la Conférence générale. Le Secrétariat a suggéré, dans ce cas, d'étudier la possibilité de voter par voie électronique. Le Président s'est prononcé contre cette option, et a proposé pour parvenir dans la pratique à procéder au vote, de déplacer la réunion biennale du Conseil intergouvernemental du PHI au mois de février suivant la Conférence. Les membres du Bureau ont jugé que cette proposition était acceptable. Ils ont prié le Secrétariat de retenir à titre provisoire une date plus précise, à soumettre à l'examen du Bureau conformément aux règles statutaires.

15. L'observatrice de la Turquie a indiqué que les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO¹ : (a) ne seraient pas appliquées immédiatement après la 39^e session de la Conférence générale et (b) serviraient de guide aux divers organes soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil du PHI.

16. La Secrétaire du PHI a informé le Bureau que le PHI appliquait déjà certaines recommandations sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO (par exemple, l'utilisation de deux langues lors des sessions du Bureau). En outre, la Secrétaire a proposé d'attendre le rapport final du groupe de travail en question afin de combiner ses recommandations avec les observations formulées par les États membres au sujet des Statuts et concernant la discussion sur l'instance mondiale relative à l'eau. Le Secrétariat établirait alors une nouvelle version préliminaire du Règlement intérieur du PHI qui serait soumise à la consultation des États membres.

Le Bureau a prié le Secrétariat de lui rendre compte, à sa 56^e session, du rapport final du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO.

3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil du PHI

17. Le Vice-Président pour le Groupe I a indiqué au Secrétariat que lors d'une récente réunion régionale des comités nationaux du PHI, des recommandations avaient été formulées concernant le Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI, qu'il conviendrait de prendre en considération au moment de synthétiser les versions révisées des documents² contenant les Statuts et le Règlement intérieur du PHI.

¹ Constitué en vertu de la résolution 38 C/101, cf.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002433/243325f.pdf>

² IHP/Bur-LV/Ref.1 (https://en.unesco.org/sites/default/files/55ihp_bur_ref1_item3_update_ihp_statutes_and_rop.pdf) et IHP/Bur-VL/Ref.2 (https://en.unesco.org/sites/default/files/55ihp_bur_ref2-proposal_update_ihp_statutes_and_rop.pdf), en anglais seulement.

18. Le Président a souligné la nécessité d'associer chaque État membre au processus de consultation, qu'ils soient membre ou non du Conseil du PHI.

19. Le Secrétariat a informé le Bureau des résultats de l'enquête menée auprès des États membres concernant certains aspects des Statuts, en faisant observer que :

- les États membres avaient recommandé que les membres du Bureau du PHI soient élus pour un mandat de deux ans non renouvelable ;
- les membres du Conseil du PHI et du Bureau du PHI ne siègent pas à titre personnel. Ils ont pour mission de représenter leur pays et, à ce titre, c'est à l'État membre qu'il revient d'assurer la continuité de sa représentation dans les deux organes directeurs ;
- les réunions du Conseil du PHI se tiennent exclusivement au Siège de l'UNESCO, à Paris.

Le Bureau a prié le Secrétariat d'établir un projet de révision des Statuts et du Règlement intérieur du PHI, assorti des observations découlant des enquêtes, des consultations régionales, notamment des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO. Le projet doit être diffusé auprès des membres du Bureau avant de lui être soumis à sa 56^e session.

3.4 Activités extrabudgétaires liées au PHI

20. Le Bureau a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur les activités extrabudgétaires liées au PHI. Il a noté que les fonds extrabudgétaires du PHI avaient augmenté pour atteindre un montant de 43 millions de dollars, répartis entre 31 projets menés au Siège et dans les bureaux hors Siège. Il a également été précisé que le ratio entre le budget alloué aux activités au titre du Programme ordinaire et les fonds extrabudgétaires était de 1 pour 10. Le Secrétariat a rappelé que les fonds extrabudgétaires venaient en complément de la mise en œuvre des activités menées au titre du Programme ordinaire dans les États membres, conformément aux thèmes et aux priorités de la phase VIII du PHI. Cependant, le Secrétariat a souligné que les effectifs en place au sein de la Division des sciences de l'eau et dans les régions étaient insuffisants pour appuyer le nombre grandissant de projets extrabudgétaires, car la supervision, la représentation au sein de l'Organisation et la gestion des activités extrabudgétaires représentaient une surcharge de travail pour le personnel du PHI, qui est déjà à la limite de ses capacités.

21. Le Bureau s'est enquis de l'utilisation des fonds du PHI dans les bureaux hors Siège et de l'allocation des crédits budgétaires à l'appui des postes hors Siège, se disant préoccupé d'une manière générale par la répartition des ressources financières destinées à la mise en œuvre du programme, étant donné que dans plusieurs bureaux hors Siège, la part du budget consacrée aux activités du PHI ne correspondait pas aux priorités des États membres visant à assurer la sécurité de l'eau. Le Bureau a par ailleurs noté avec préoccupation le manque de personnel affecté à temps plein au PHI dans les bureaux hors Siège, ce qui compromettrait la pérennité de l'exécution des activités du PHI dans les régions. Les membres se sont ensuite interrogés sur la mise en œuvre par du personnel non spécialisé des activités relatives à l'eau dans les bureaux hors Siège et sur le fait qu'il ne soit pas rendu compte directement à la Division des sciences de l'eau et au Secteur des sciences exactes et naturelles.

22. Le Bureau a réaffirmé qu'il était nécessaire de solliciter une entrevue avec le futur Directeur général après son élection afin d'évoquer les défis et les enjeux auxquels est confronté le PHI au regard des restrictions budgétaires et du manque de ressources humaines consacrées à sa mise en œuvre dans les régions. Le Président a conclu en déclarant que « l'eau est une priorité pour le monde entier et devrait figurer au premier rang des priorités de l'UNESCO ».

Afin d'attirer l'attention sur les défis auxquels est confronté le PHI, le Président du Bureau sollicitera une entrevue avec le Directeur général nouvellement nommé, par le biais des délégations permanentes et avec la coordination du Secrétariat, au cours de la 56^e session du Bureau (des notes d'information sur la réunion seront rédigées par écrit par le Secrétariat et diffusées auprès des membres du Bureau).

3.5 Rapport du Comité des finances du PHI

23. Le membre du Comité des finances du PHI représentant la région I (Allemagne) a présenté le rapport du Comité des finances du PHI au nom du Président de celui-ci (Namibie). Le rapport contenait deux tableaux présentant les fonds alloués aux activités au titre du budget ordinaire par rapport aux fonds extrabudgétaires pour l'année 2017, à la fois au Siège et dans les régions.

24. Le Vice-Président pour le Groupe I a noté que le budget du Programme ordinaire semblait trop faible pour soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des activités du PHI et que d'après le rapport examiné, ces activités semblaient principalement appuyées par des fonds extrabudgétaires et des contributions en nature. Il a suggéré que le Secrétariat devrait utiliser le rapport du Comité des finances, et indiquer quelle part du budget était allouée à chaque activité afin de déterminer si le montant du budget ordinaire affecté à certains domaines thématiques était adéquat. Cette analyse, toutefois, devrait permettre d'établir un équilibre entre l'approfondissement nécessaire pour que l'activité soit utile et les ressources limitées dont disposait le Secrétariat pour son exécution. Cela permettrait au Bureau de définir les thèmes qui pourraient être élevés au rang de priorité dans le cadre de la prochaine phase du PHI, et de recentrer le Programme. D'une manière générale, compte tenu de la portée et du nombre croissants des projets, des institutions du réseau hydrologique et des initiatives relatives à l'eau, le Bureau a estimé que le PHI était insuffisamment financé au titre du budget ordinaire.

25. Le représentant de l'Allemagne a rappelé les contraintes budgétaires du Programme ordinaire et noté que dans la mesure où le Secrétariat était surchargé, il serait utile de renforcer la collaboration avec les centres de catégorie 2 ainsi qu'avec les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN relatifs à l'eau, en accroissant leur participation à la mise en œuvre du PHI.

26. L'observatrice de la Turquie s'est inquiétée de la participation limitée des bureaux hors Siège au PHI et des informations qui lui étaient transmises, de la formulation des projets et de la façon dont les fonds extrabudgétaires étaient dépensés sur le terrain. Elle a suggéré d'améliorer les modalités de travail avec les bureaux hors Siège. Elle a souligné que le PHI devait reposer davantage sur des fonds extrabudgétaires étant donné que le budget du Programme ordinaire n'augmenterait pas. Dans ce contexte, une question a été posée concernant la place qu'occupait le PHI dans la stratégie de mobilisation de fonds du Secteur des sciences exactes et naturelles. Il a été suggéré que le PHI élabore sa propre stratégie conformément à son nouveau compte spécial.

27. Le Président a fait valoir que le Comité des finances du PHI avait été créé pour mobiliser des fonds extrabudgétaires et non comme un système supplémentaire d'audit du Programme. Il a ensuite demandé un complément d'information sur la façon dont les fonds étaient alloués aux bureaux hors Siège, à la fois pour les projets et pour le personnel, précisant que disposer de ces informations devait être une priorité.

28. Le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré d'ajouter des éléments au tableau présenté par le Comité des finances du PHI sur la ventilation du budget par domaine thématique du PHI, afin d'inclure le budget du réseau hydrologique de l'UNESCO, ainsi que des informations financières concernant les chaires et les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, si possible. À cet égard, le Secrétariat a noté qu'il serait difficile de collecter l'ensemble

des informations pertinentes, notamment en temps voulu, car les centres étaient financés directement par les États membres, qui n'étaient pas tenus de divulguer ce type d'informations.

29. L'observateur du Togo, au nom du Président du Comité national togolais du PHI, a remercié l'UNESCO pour le soutien apporté au jeune comité national du PHI de son pays. Il a indiqué qu'un rapport sur les activités du PHI menées au Togo serait présenté à la réunion des comités nationaux africains du PHI, en juillet 2017. Saluant le travail du PHI, il a suggéré que le PHI élabore une stratégie en matière de communication afin d'accroître sa visibilité, d'encourager le renouvellement et la revitalisation et d'améliorer la mobilisation de ressources financières. Il a appelé l'attention sur les difficultés financières de l'UNESCO, et sur les retards de versement des contributions financières par les États membres, qui constituent des charges supplémentaires pour l'ensemble de l'Organisation. Il a soutenu l'idée de disposer d'une stratégie de collecte de fonds pour le PHI qui recourrait à du personnel spécialement recruté à cette fin. Il a également indiqué qu'un atelier sur l'eau, la paix et la sécurité se tiendrait à l'occasion de la Conférence de la francophonie, à Lomé (Togo), en novembre 2017. Enfin, il a exprimé l'espoir du Togo de voir le PHI y participer, et a invité tous les États membres à soutenir le Comité national togolais du PHI par le biais de financements, de conseils et de formations.

30. Le Secrétariat a informé le Bureau que le PHI avait ouvert un compte spécial qui serait opérationnel pour la prochaine session du Conseil exécutif. Une réunion d'information sera organisée afin d'expliquer son fonctionnement et faciliter la collecte de fonds. Le Bureau a prié le Secrétariat de poursuivre le suivi du rapport du Président du Comité des finances du PHI, en donnant davantage de détails sur le budget du réseau hydrologique de l'UNESCO grâce à l'ajout d'une colonne supplémentaire dans le tableau présentant l'allocation des crédits budgétaires, et en le ventilant par activité et par tâche en rapport avec les résultats, et de fournir ces informations à la prochaine réunion du Bureau du PHI afin de faire apparaître les besoins financiers en fonction des activités.

31. Le Secrétariat a informé le Bureau que l'ADG/SC avait offert de fournir au Bureau toutes les informations financières dont il pourrait avoir besoin par l'intermédiaire de l'Attaché administratif du Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/AO).

Le Bureau adressera une demande écrite à la Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles (ADG/SC) et à l'Attaché d'administration du Secteur (SC/AO) afin de recevoir les informations financières susmentionnées. Afin de refléter les discussions du Bureau concernant l'insuffisance des fonds alloués au PHI au titre du budget ordinaire, le Président est prié de soumettre sans délai à l'ADG/SC la question du respect des priorités budgétaires. Le Secrétariat rendra compte au Bureau, à sa prochaine session, des conclusions de la discussion. Le Bureau prie les centres de catégorie 2 et les chaires de divulguer en temps voulu les informations financières collectées par le Secrétariat du PHI.

3.6 Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication

32. Le membre du Comité du PHI pour l'information et la communication et Secrétaire du Comité national néerlandais du PHI a présenté les éléments du rapport du Comité au nom du Président de celui-ci (Chine). Elle a rappelé la position du Comité selon laquelle l'information et la communication étaient un catalyseur essentiel de toutes les activités, entre autres parce qu'elles permettent d'accroître la visibilité et la transparence des actions du PHI et d'attirer des fonds extrabudgétaires. Elle a souligné l'importance de la coopération entre les trois principaux acteurs de l'information et de la communication du PHI : le Secrétariat, le Comité du PHI pour l'information et la communication et le réseau hydrologique de l'UNESCO. Elle a exprimé sa satisfaction quant au récent recrutement d'un chargé de communication (classe P-2) au sein du Secrétariat, notant que l'on avait besoin de personnel supplémentaire, et que les recrutements temporaires avaient des inconvénients, comme par exemple le manque de continuité.

33. Le membre du Comité a ensuite salué le Secrétariat et ses collègues membres du Comité, notamment son Président, pour la suite qu'ils avaient donné à la résolution XXII-3, notamment concernant la diffusion et la collecte d'informations sur les manifestations ainsi que la progression de la présence du PHI sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux. Elle a appelé l'attention sur les jalons visés, tels que la finalisation du mandat du Comité ainsi que de la stratégie du PHI en matière d'information et de communication, qui seront soumis au Bureau et au Conseil du PHI à leurs prochaines sessions. Elle a encouragé le Secrétariat à déployer de nouveaux efforts en faveur de sa mise en œuvre, en soulignant qu'une collaboration accrue était nécessaire entre le Comité pour l'information et la communication, les membres du Bureau et leurs régions, et a proposé une initiative pour la région I, prévoyant de collecter tous les trois mois des informations ayant trait à la communication.

34. Le Secrétariat a noté qu'il restait difficile d'accroître la visibilité en ligne du PHI par le biais du site Web général de l'UNESCO et des pages des réseaux sociaux, et a sollicité l'appui du Bureau à cet égard. Lors de la discussion qui a suivi, le Président du Conseil du PHI a souligné la nécessité de communiquer, en insistant sur l'importance vitale de l'eau pour la société, suggérant d'utiliser pour ce faire l'ensemble des outils de communication de l'UNESCO, ainsi que d'autres outils innovants, et d'associer davantage les jeunes. S'associant à cette intervention, le Vice-Président pour le Groupe I a réaffirmé l'utilité d'un regroupement accrocheur des activités de l'UNESCO liées à l'eau à des fins de communication, par exemple sous l'appellation « UNESCO-Eau » (cf. point 3.1), et a prié le Secrétariat de présenter au Bureau et au Conseil du PHI, à leurs prochaines sessions, une stratégie du PHI en matière d'information et de communication.

Le Bureau a prié le Secrétariat de présenter au Bureau et au Conseil du PHI, à leurs prochaines sessions (2018), une stratégie du PHI en matière d'information et de communication.

4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)

35. Le Bureau a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les efforts déployés en vue de mettre en œuvre la huitième phase du PHI, et l'a félicité pour les excellents résultats obtenus malgré des ressources limitées.

36. Le Vice-Président représentant la région I a mis en avant le travail mené par le Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM, Japon, catégorie 2) pour faire face aux catastrophes liées à l'eau, en sa qualité de secrétariat technique de l'Initiative internationale sur les inondations (IFI). Il a également souligné que les projets tels que l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) pourraient davantage intégrer les aspects couverts par les domaines thématiques du PHI-VIII, comme les eaux souterraines. Par ailleurs, il a proposé de renforcer l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du PHI, afin de mettre clairement en évidence les résultats obtenus ainsi que la nécessité de rendre plus transparent et structuré le processus d'établissement de rapports au niveau régional.

37. La Secrétaire du PHI a rappelé que la fourniture des informations demandées par le Bureau et le Conseil du PHI était parfois limitée par les exigences en matière d'établissement de rapports du système de suivi et d'établissement de rapports de l'UNESCO, SISTER (Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats).

38. Le Président a salué les résultats exemplaires et exceptionnels des activités du PHI relatives aux eaux souterraines, en particulier l'appui scientifique fourni pour l'élaboration d'instruments juridiques internationaux tels que le projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières. Il a relevé que les activités du Programme liées aux eaux souterraines revêtaient une importance particulière dans le contexte du changement climatique, car les

eaux souterraines jouaient un rôle essentiel dans le cadre des stratégies d'adaptation à ce phénomène. Le Président a par ailleurs proposé de relier les efforts actuels en matière de diplomatie de l'eau et des eaux souterraines aux résultats du Panel de haut niveau sur l'eau et la paix. Il a également proposé de recentrer le PHI-VIII, compte tenu de la nécessité de le mettre en conformité avec le nouveau cadre des ODD et de faire ainsi mieux connaître le Programme à l'échelle mondiale, ce qui pourrait également accroître considérablement les possibilités de financement. Le Bureau a reconnu qu'il fallait mettre en œuvre des activités de formation à l'intention des journalistes et des médias sur les questions liées à l'eau.

39. Le Vice-Président pour le Groupe I a souligné la nécessité d'étudier la gestion combinée des eaux de surface et des eaux souterraines.

40. Le représentant du Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire (ICWRGC, catégorie 2) s'est félicité du travail accompli par le Secrétariat pour mettre en œuvre le PHI-VIII, et a suggéré que les membres du Bureau communiquent aux autres États membres les supports de communication du PHI et les présentations fournis lors de la présente session du Bureau.

4.2 Perspectives régionales concernant le PHI

41. La Secrétaire du PHI a indiqué que l'absence d'hydrologue régional affecté à la région I posait des problèmes du point de vue de l'établissement de rapports et de la communication d'informations sur les activités menées dans la région, et que la désignation d'un spécialiste, par exemple sous la forme d'un détachement de personnel par un État membre, permettrait d'appuyer la mise en œuvre des activités du PHI et d'améliorer la visibilité du Programme. Le Vice-Président pour le groupe I a demandé qu'un hydrologue régional soit désigné pour sa région. Il a également été noté qu'il fallait élaborer une stratégie régionale en vue de redynamiser les comités nationaux du PHI de la région II.

42. Le Vice-Président pour le Groupe I a proposé d'intégrer le thème « Eau et migration » dans l'initiative WLRI, et de présenter une demande de financement auprès de l'Union européenne. Le cas échéant, il demanderait au Secrétariat de soumettre cette proposition à la Communauté européenne/aux organismes donateurs appropriés par l'intermédiaire du bureau de liaison de l'UE.

43. Le Président, rappelant que les régions I et II constituaient deux groupes électoraux régionaux distincts pour des raisons historiques, a proposé d'organiser des réunions conjointes rassemblant les comités nationaux du PHI des deux groupes, en coordination avec le Secrétariat.

44. La Secrétaire du PHI a précisé au Bureau que les hydrologues régionaux ne dépendaient pas directement de la Division des sciences de l'eau, mais travaillaient avec une certaine autonomie par rapport au Siège, sur les plans financier et programmatique. En outre, les hydrologues régionaux étaient souvent appelés à assurer l'intérim des directeurs de bureau hors Siège et à mettre en œuvre des activités sans rapport avec l'eau.

45. Le Vice-Président représentant la région V(a) a souligné que le PHI devrait fournir des efforts particuliers afin de renforcer les capacités des États membres de sa région et de leur apporter un appui, ainsi que pour permettre des échanges au sein des régions et entre elles. Il a indiqué que le programme G-WADI, en particulier, avait contribué à combler cette lacune et à rassembler les pays africains, de même que la réunion sur les Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND-Eau) tenue à Dakar (novembre 2016). Compte tenu de l'importance d'améliorer les capacités de gouvernance des eaux souterraines en Afrique subsaharienne, le Vice-Président pour le Groupe V(a) a demandé au Secrétariat d'organiser un atelier régional sur ce sujet à

l'intention des experts de la région pendant l'exercice biennal 2018-2019, et a suggéré que le Secrétariat en informe les comités nationaux du PHI de la région et se coordonne avec eux.

Le Bureau a fait part de sa préoccupation concernant l'absence d'hydrologues régionaux affectés au PHI à plein temps, et a prié l'ADG/SC de remédier à cette situation. Le Bureau inscrira ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil du PHI.

4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI

46. Concernant la résolution XXII-1, « Mise à jour des Statuts et du Règlement intérieur du Conseil du PHI », le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI d'élaborer, en consultation étroite avec le réseau hydrologique de l'UNESCO, un document d'orientation (de préférence un livre blanc) destiné à fournir des informations générales sur une éventuelle révision des Statuts du Programme, en se fondant sur les discussions du Comité ad hoc sur la gouvernance du PHI. Le document devrait inclure toutes les observations reçues des États membres et des régions concernant les versions actuelles de ces textes³, et tenir compte des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO (voir sous-point 3.2) ainsi que des recommandations relatives aux initiatives internationales (par exemple les discussions sur la nouvelle instance mondiale de l'eau). Le Bureau a demandé que le document d'orientation lui soit présenté à sa prochaine session, avant qu'il soit soumis à l'examen des États membres lors de la prochaine session du Conseil. En outre, le Bureau a suggéré que le document devrait mettre l'accent sur la réforme à mener au sein du PHI pour mieux répondre aux besoins des États membres, et rendre sa gouvernance plus efficace et efficiente. Il devrait également aborder les moyens d'améliorer la cohérence des activités du Programme en étudiant la composition et le rôle des comités nationaux du PHI, et en renforçant la coordination avec le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) ainsi qu'avec les chaires UNESCO et centres de catégorie 2 relatifs à l'eau (rôle du Secrétariat du PHI). Les décisions du Bureau à ce sujet figurent au point 3 – Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO – du présent rapport.

47. La résolution XXII-3, « Mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du PHI proposée », a été présentée et examinée au titre du sous-point 3.6 de l'ordre du jour, et fait l'objet de la partie du présent rapport consacrée à ce sujet.

48. S'agissant de la résolution XXII-6, « Suivi et examen des programmes et des initiatives majeures du PHI », le Vice-Président pour le Groupe I a recommandé que le Secrétariat procède à une évaluation du cadre relatif aux projets et initiatives phares du PHI, malgré les contraintes financières actuelles. Le Secrétariat du PHI a informé le Bureau que le processus d'évaluation était en cours et que pour en couvrir le coût, le Secrétariat avait divisé le processus en deux phases qui seraient financées par des versements échelonnés. Les résultats de l'évaluation seraient donc présentés lors de la 23^e session du Conseil intergouvernemental du PHI.

49. Faisant suite à la résolution XXII-7, « Soutien du PHI aux États membres pour une mise en œuvre sur une base scientifique solide de l'Objectif de développement durable 6 et des objectifs liés à l'eau », le Bureau a pris acte du rapport relatif au rôle joué par le Programme pour aider les États membres à assurer le suivi de l'ODD 6, notamment l'indicateur 6.5.2, pour lequel l'UNESCO a été désignée organisme chef de file. Le Secrétariat du PHI a donné des

3 IHP/Bur-LV/Ref.1 (https://en.unesco.org/sites/default/files/55ihp_bur_ref1_item3_update_ihp_statutes_and_rop.pdf) et IHP/Bur-LV/Ref.2 (https://en.unesco.org/sites/default/files/55ihp_bur_ref2-proposal_update_ihp_statutes_and_rop.pdf)

précisions quant au rôle du Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS). Le Vice-Président pour le Groupe I a proposé de créer un conseil consultatif en vue d'appuyer les activités du PHI-WINS, organe qui serait composé de représentants désignés par chaque région. La décision du Bureau à cet égard est énoncée dans la partie consacrée au sous-point 4.4 de l'ordre du jour.

50. Concernant la résolution XXII-9, « Contribution du PHI à la préparation et au suivi de la 22^e Conférence des Parties (COP-22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Marrakech (Maroc) en novembre 2016 », le Bureau a pris note des activités du PHI mises en œuvre lors de la Journée de l'eau et du climat organisée à l'occasion de la COP-22. En outre, il a indiqué que lors de la session du Conseil exécutif, aucun point ou rapport aux États membres ne serait spécifiquement consacré aux activités liées à l'eau, car un rapport conjoint sur les actions relatives au changement climatique menées par tous les programmes de l'UNESCO y était habituellement présenté. Le Bureau a convenu que le PHI et le réseau hydrologique de l'UNESCO devaient jouer un rôle majeur dans le cadre des séances de la COP-23 à Bonn et des manifestations organisées en marge de la Conférence, dont le PHI était chargé.

Le Bureau a décidé de constituer une équipe spéciale composée d'un membre par région, qui sera chargée d'élaborer une publication rassemblant toutes les activités du PHI relatives à l'eau et au changement climatique. Cette publication devra également inclure les activités mises en œuvre par le réseau hydrologique de l'UNESCO et les apports des différentes éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Le Bureau propose d'examiner la question du changement climatique et de l'eau lors de la prochaine session du Conseil du PHI. Le soutien financier nécessaire à cette publication sera assuré par les États membres.

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'informer dûment tous les États membres de sa décision d'élaborer un livre blanc.

4.4 Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)

51. Le représentant du Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire (ICWRGC, catégorie 2) a indiqué que le PHI-WINS pourrait constituer un instrument utile pour mettre en avant les activités des centres de catégorie 2 et les moyens de renforcer les activités régionales et mondiales menées avec de jeunes professionnels de l'eau.

52. Le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré que le PHI-WINS pourrait permettre de diffuser des informations sur les activités du Programme menées par l'ensemble du réseau hydrologique de l'UNESCO et de sensibiliser les États membres aux problèmes liés à l'eau ainsi qu'à leurs solutions. Il a demandé au Secrétariat de préparer une note conceptuelle contenant des informations sur les types de données pouvant être téléchargées sur le PHI-WINS et proposé de recentrer le Système sur le partage de connaissances et la mise en réseau. En outre, il a estimé que le PHI-WINS devrait être axé sur les métadonnées plutôt que sur les données brutes, et que la création automatique de strates de données SIG (Système d'information géographique) devrait être envisagée afin de garantir la qualité des résultats obtenus (par exemple les compétences nécessaires pour l'interpolation). Le Secrétariat a répondu que ces mesures seraient examinées par le Comité consultatif.

53. Le Secrétariat du PHI a indiqué que le téléchargement de données sur le PHI-WINS serait effectué sur la base du volontariat, essentiellement par les États membres et non par le Secrétariat du PHI, sauf pour les données produites dans le cadre de projets du Programme (et validées par les États membres). Il a également été précisé que le Système disposait d'un environnement de données protégé, dans lequel les utilisateurs déterminaient si les données étaient accessibles publiquement ou non. Le Secrétariat a ajouté que le mandat du PHI-WINS

avait été approuvé par la Division des affaires juridiques de l'UNESCO, et prévoyait qu'avant de télécharger des données sur le Système, les fournisseurs de données devaient obtenir l'autorisation du comité national du PHI dont ils dépendaient. Le Président a fait observer que si les comités nationaux du PHI n'étaient pas habilités à accorder l'autorisation de télécharger des données sur le PHI-WINS, ils pouvaient contacter les organismes gouvernementaux compétents et informer le Secrétariat du PHI du résultat de leur démarche.

54. L'observateur des Pays-Bas a demandé des éclaircissements quant au rôle joué par le PHI-WINS dans la mise en œuvre de l'ODD 6. Le Secrétariat du PHI a répondu que le rôle assuré par le Système ne faisait pas double emploi avec les initiatives existantes (telles que la *Global Environmental Management Initiative* – GEMI) concernant le suivi des cibles de l'ODD 6, qui impliquait de suivre des indicateurs spécifiques. Le Secrétariat a indiqué que le PHI-WINS avait été conçu comme un outil destiné à communiquer sur les activités menées par le Programme dans ses domaines thématiques ainsi que sur leur impact dans les différentes régions du monde et à les mettre en avant, ce qui contribuait également, en définitive, à la mise en œuvre de l'ODD 6.

Le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI de définir le mandat d'un comité consultatif dont la composition tiendrait compte de l'équilibre géographique et entre les genres, et qui serait chargé de fournir un appui et des orientations au Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS). Ce mandat sera examiné puis approuvé par voie électronique par le Bureau, de façon que le Secrétariat puisse rendre compte des progrès accomplis au Conseil du PHI, à sa prochaine session.

4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO

55. Le Secrétaire du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) a mis en avant la collaboration menée avec le PHI concernant la question de l'état des montagnes et du bassin du lac Tchad ainsi que le Forum mondial sur les glissements de terrain, en appelant l'attention sur la nouvelle phase du Programme MAB, qui était fondée sur les plans d'action de Madrid et de Lima. Il a également mentionné les possibilités de coopération qui existaient entre les deux programmes dans le cadre de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI), laquelle associait hydrologie et considérations écologiques et concernait des sites du patrimoine mondial. Le Président et le Vice-Président pour le Groupe I se sont félicités de cette nouvelle perspective de collaboration avec le MAB.

56. Le Secrétariat a abordé la coopération du PHI avec d'autres programmes de l'UNESCO, en particulier la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG), le Secteur de la communication et de l'information, l'Équipe spéciale de l'UNESCO sur le changement climatique et l'équipe sur la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau a pris note de ces efforts concertés, et encouragé le Secrétariat à les renforcer encore davantage.

57. Le Secrétariat a évoqué la collaboration menée avec la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), dans le cadre de laquelle le PHI contribuait au rapport de la COMEST sur « L'éthique de l'eau : océans, eau douce, zones côtières », à paraître en septembre 2018.

58. Le Président a demandé des informations concernant l'état d'avancement de la publication sur l'histoire de l'eau et l'humanité. La Secrétaire du PHI a informé le Bureau que la deuxième mouture du projet de publication, à soumettre au Conseil des publications de l'UNESCO, était en cours d'élaboration. Le Conseil avait en effet demandé de raccourcir sensiblement la première mouture du projet de publication, qui contenait 1 200 pages. Le Bureau a fait part de sa préoccupation quant au retard accumulé, et demandé instamment au Conseil des publications de l'UNESCO de prendre des mesures immédiates pour permettre la finalisation de cette publication.

Le Bureau s'est déclaré satisfait de l'action du Secrétariat et l'a encouragé à renforcer et élargir davantage la coopération actuelle.

5. RÉSEAU HYDROLOGIQUE DE L'UNESCO

5.1 Dossier d'information sur le PHI

59. La Secrétaire du PHI a présenté le nouveau dossier d'information sur le PHI, qui était destiné à fournir des renseignements et des éléments supplémentaires aux centres de catégorie 2 relatifs à l'eau et aux comités nationaux du PHI ainsi qu'à renforcer leur participation. Bien qu'il soit disponible en ligne (<http://en.unesco.org/themes/water-security/hydrology/resources>), une version électronique du dossier avait été distribuée sur clé USB avec une épinglette à l'effigie du PHI, laquelle avait déjà été adoptée, de même que les éléments vidéo du dossier, en tant que bonne pratique par d'autres programmes de l'UNESCO. Le Bureau a félicité le Secrétariat de cette initiative et appelé à diffuser largement le dossier d'information.

5.2 Situation du réseau hydrologique de l'UNESCO

60. Le Secrétariat a rendu compte de la situation du réseau hydrologique de l'UNESCO en faisant ressortir les évolutions récentes. Le Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT, Brésil), auquel il était proposé d'accorder le statut de centre de catégorie 2, n'avait pas encore effectué l'étude de faisabilité requise et le ferait peut-être plus tard dans l'année. S'agissant de la conformité avec la stratégie globale intégrée concernant les centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2), le Secrétariat a fait savoir au Bureau qu'en tout, 19 centres relatifs à l'eau étaient jugés conformes. L'audit réalisé par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO avait révélé que seulement 28 % des 115 centres de catégorie 2 étaient en conformité avec la stratégie globale intégrée.

61. Concernant les centres relatifs à l'eau, le Secrétariat a souligné que seuls 9 centres sur 36 étaient jugés opérationnels par IOS en raison de leur conformité avec les règles et procédures de l'UNESCO, tandis que le Secrétariat du PHI considérait que 22 centres étaient opérationnels parce qu'ils collaboraient avec le Programme ou des membres du réseau hydrologique de l'UNESCO dans le cadre d'activités et de manifestations conjointes, et/ou parce qu'ils avaient présenté un rapport sur leurs activités menées pendant le dernier exercice. Le Secrétariat a également indiqué que la plupart des centres étaient actifs et que certains étaient essentiels pour le PHI, quand d'autres étaient inactifs et n'avaient pas encore soumis de rapport sur leurs activités.

62. Le Président a rappelé que les centres de catégorie 2 avaient vocation à contribuer aux activités et programmes de l'UNESCO, et a demandé une estimation de la contribution financière des centres aux initiatives du PHI. Il a également affirmé que les centres, outre leur participation à la mise en œuvre du PHI-VIII, contribuaient à faire connaître le Programme. Le Secrétariat a expliqué que certains centres avaient indiqué le montant du budget dont ils disposaient, ce qui pouvait donner une idée de leur contribution au PHI. Il a cité l'exemple de l'ICHARM, qui avait mobilisé d'importantes ressources extrabudgétaires pour renforcer le système d'alerte et la capacité de gestion des inondations du Pakistan. Le Secrétariat a insisté sur le fait que les centres pouvaient parfois fournir des fonds non négligeables par rapport au budget ordinaire du Secrétariat.

63. Le Président a proposé que les centres inactifs soient fermés en tenant compte de toutes les parties. Il a également suggéré que le Secrétariat se penche de plus près sur la situation de ces centres et soumette cette question à l'examen du Conseil du PHI à sa prochaine session, en élaborant une note explicative sur leurs contributions au Programme ainsi que des orientations pour les aider à se mettre davantage en conformité avec la stratégie de l'UNESCO. Le Vice-Président pour le Groupe I a repris à son compte la préoccupation du

Président concernant la fermeture et la stratégie de sortie des centres non opérationnels, indiquant que cette question était également de nature politique, et a proposé que le Secrétariat recense les objectifs, actions et contributions des centres relatifs à l'eau. Il a aussi proposé d'utiliser les notes d'orientation sur les moyens d'améliorer le réseau de centres de catégorie 2 de l'UNESCO comme guides, par exemple celles élaborées par la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO.

64. Le Secrétariat a fait observer que pour réduire le nombre de centres inactifs, il fallait examiner avec plus de rigueur les futures propositions concernant la création de centres de catégorie 2. Cette question avait également été soulevée lors d'une récente réunion des comités nationaux du PHI de la région I. Le Secrétariat a en outre rappelé qu'IOS comptait rendre la procédure d'établissement de centres de catégorie 2 plus stricte, réduire le nombre de nouveaux centres créés et assurer un meilleur contrôle de la qualité des centres existants. Le Secrétariat a souligné que bien que le PHI s'appuie sur le réseau hydrologique de l'UNESCO, les processus administratifs devraient être améliorés en vue de réduire la charge liée aux centres qui pesait sur le Secrétariat. À cette fin, les membres du Bureau et du Conseil du PHI devraient demander à leurs délégations de réviser les procédures administratives appliquées par l'UNESCO en suivant leurs instructions. Bien qu'il soit nécessaire d'améliorer la qualité du réseau de centres, le Secrétariat a fait savoir qu'il restait ouvert à de nouvelles propositions de création de centres.

65. Le Secrétariat a informé le Bureau que le Paraguay avait proposé d'organiser la réunion annuelle des centres de catégorie 2 de 2018 au Centre international d'hydro-informatique, à Itaipú.

66. Le Vice-Président pour le Groupe I a proposé de recourir au PHI-WINS pour mieux coordonner les centres de catégorie 2, en élaborant un tableau spécifique qui fournirait des liens vers les sites Web des centres. Cela permettrait aussi de faire mieux connaître le PHI-WINS. Le Secrétariat a fait savoir au Bureau qu'une carte des chaires UNESCO et des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau était déjà disponible sur la plate-forme du PHI-WINS, et que des liens vers les sites de tous les centres y seraient ajoutés.

67. Le Bureau s'est déclaré satisfait des contributions des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau au PHI.

Le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI de mener à bien un processus de recensement des objectifs, actions et contributions des centres de catégorie 2 pour les lui présenter à sa prochaine session. Le Bureau a souligné que le travail de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO pourrait servir de guide pour cet exercice (publication de deux notes d'orientation, en 2012 et 2015, sur les moyens d'améliorer le réseau de centres de catégorie 2 de l'UNESCO et de recenser les capacités et l'impact de ces derniers).

Sachant qu'à l'heure actuelle, 20 des 36 centres relatifs à l'eau ne sont pas en conformité avec les règles de l'UNESCO et sa stratégie globale intégrée concernant les centres de catégorie 2, le Bureau a demandé au Secrétariat de contacter les délégations permanentes des pays concernés afin d'obtenir des informations sur les mesures internes nécessaires pour assurer la conformité de tous les centres avec les exigences de l'UNESCO.

5.3 Rapport sur la consultation spéciale auprès du Conseil intergouvernemental du PHI relative à l'IHE, au CIRAT et sur les propositions de création de centre sous l'égide de l'UNESCO

68. L'observateur de l'Argentine a demandé des informations concernant les résultats de la consultation spéciale sur l'Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau (IHE, Pays-Bas) et le Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT, Brésil), en précisant que le Comité national argentin du PHI y avait contribué, mais n'avait pas reçu de retour

d'information. Le Secrétariat a indiqué que la date limite de la consultation spéciale avait été reportée au 18 avril dernier, et que les résultats avaient été communiqués par courrier électronique le 24 avril aux comités nationaux et délégations de tous les membres du Conseil du PHI.

5.4 Fonctionnement du réseau hydrologique de l'UNESCO

69. Le Secrétariat a rendu compte de la situation du réseau hydrologique de l'UNESCO pendant la période considérée, soulignant que les chaires relatives à l'eau étaient gérées par le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, et ne dépendaient donc ni du Secteur des sciences exactes et naturelles, ni du Secrétariat du PHI. Le Secrétariat a indiqué qu'il s'était saisi de cette question et cherchait à obtenir les rapports de ces chaires, ou tout au moins les informations nécessaires pour évaluer leur contribution au Programme.

70. Le représentant de l'ICWRGC (catégorie 2) a proposé de reproduire le modèle appliqué en Allemagne, selon lequel les chaires relatives à l'eau rendaient compte de leurs activités au Centre, qui rendait compte à son tour au Comité national du PHI.

71. La Secrétaire a indiqué que les régions I et III avaient déjà pris l'initiative de convier les chaires et centres relatifs à l'eau à leurs réunions régionales des comités nationaux du PHI, et a invité les autres régions à envisager d'adopter cette pratique afin d'améliorer la coordination du réseau.

72. Le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré que la réunion des chaires du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO qui se tiendrait prochainement à Genève (5-7 juillet 2017) serait une bonne occasion de réunir les chaires relatives à l'eau lors d'une rencontre informelle. Le Secrétariat a fait savoir au Bureau qu'il organiserait un déjeuner de travail sur les chaires relatives à l'eau et au genre dans le cadre de cette réunion.

5.5 Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau

73. Le Président du Bureau a introduit ce point de l'ordre du jour en donnant un bref historique de la création du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Le Coordonnateur du WWAP a présenté l'édition 2017 du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), les travaux en cours relatifs au rapport de synthèse sur l'ODD 6 ainsi que d'autres volets du WWAP, notamment des projets complémentaires (action du WWAP concernant l'eau et le genre) et des dialogues science-politique (partage de connaissances, sensibilisation et renforcement des capacités). Il a souligné que la collaboration avec le PHI était primordiale pour assurer l'exhaustivité des contenus du WWDR et sa diffusion à l'échelle mondiale.

74. Le Coordonnateur du WWAP a informé le Bureau de l'état d'avancement de l'édition 2018 du WWDR, provisoirement intitulé « Solutions naturelles au service de l'eau », et a annoncé les thèmes des éditions 2019 et 2020 du Rapport, respectivement « Ne laisser personne de côté » et « Changements climatiques ».

75. Le Président a estimé que le thème de l'édition 2020 du WWDR, « Changements climatiques », était une excellente occasion pour le réseau du PHI de présenter ses travaux scientifiques récents, et a évoqué une possible publication complémentaire conjointe PHI-WWAP sur ce thème. Le Vice-Président pour le Groupe IV a exprimé son intérêt et son enthousiasme à l'idée de contribuer à l'édition 2020 du WWDR.

76. Le Bureau a souligné que si les éditions annuelles du Rapport étaient axées sur des thèmes spécifiques, il était également important de faire le point régulièrement sur l'état général des ressources en eau dans le monde. Il a proposé, à cet effet, de remplacer une fois tous les cinq ans le rapport thématique annuel par un rapport complet.

77. Le Secrétariat du PHI a rappelé que le WWDR était une publication phare de l'ONU-Eau et de l'UNESCO. L'UNESCO dirigeait le WWAP au moyen de ressources extrabudgétaires, tandis que l'ONU-Eau décidait des thèmes et des contenus du WWDR. Le Bureau a également évoqué la structure de gouvernance institutionnelle du WWAP et ses relations avec le PHI. Le WWAP était hébergé par le Bureau de programme de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau, qui faisait partie du Secrétariat de l'Organisation et dépendait de la Division des sciences de l'eau.

78. Le Vice-Président pour le Groupe I a indiqué que, compte tenu de l'importante contribution apportée par le PHI aux WWDR et de l'appui qu'il fournissait au WWAP, l'emblème du Programme devrait figurer sur la page de garde du Rapport. Le Bureau a fait sien la position du Vice-Président pour le Groupe I.

Le Bureau a pris acte de l'appui financier substantiel apporté au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) par l'Italie et noté avec satisfaction l'aide à la formulation de politiques fournie aux États membres par ce Programme. Le Bureau a invité les États membres à détacher des experts auprès du Secrétariat du WWAP et à verser des contributions financières sur sa plate-forme multidonateurs, en cours de mise en place. Il leur a également demandé de transmettre ce message à leurs délégations respectives. Par ailleurs, le Bureau a demandé que l'emblème du PHI figure sur la page de garde du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Il a prié la Directrice générale de transmettre au Président de l'ONU-Eau la recommandation du Bureau du Conseil intergouvernemental du PHI visant à remplacer une édition thématique sur cinq du WWDR par un rapport complet sur l'état des ressources en eau douce à l'échelle mondiale, qui serait très utile pour le programme international relatif à l'eau.

5.6 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

79. Le Secrétariat a fait le point sur la situation de l'Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau, en indiquant que le processus relatif à la proposition de lui octroyer le statut de centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO avançait. La proposition avait été distribuée pour être étudiée en interne à l'UNESCO avant d'être présentée au Conseil exécutif pour examen.

80. Le Vice-Président pour le Groupe V(b) a fait part de sa surprise quant au changement de statut de l'UNESCO-IHE, les centres de catégorie 2 cherchant habituellement à obtenir le statut de centre de catégorie 1. Il a donc demandé des explications sur le nouveau statut de l'Institut.

81. Le Président a répondu que les raisons du changement de statut de l'Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau étaient essentiellement de nature administrative et juridique, du fait de son statut national et international. Il a également indiqué que l'UNESCO n'avait versé aucun fonds à l'IHE, que l'Institut devait mettre en place et renouveler un mécanisme destiné à mobiliser des ressources pour financer ses activités, et que les systèmes financiers et juridiques de l'UNESCO et de l'IHE, en particulier, étaient très différents et difficiles à harmoniser. Le Président a souligné que l'Institut pourrait fonctionner de façon plus autonome en tant que centre de catégorie 2, tout en continuant de contribuer grandement au PHI. Le Secrétariat a précisé que l'IHE poursuivait son étroite collaboration avec le Programme, dans le cadre d'un accord de coopération qui resterait en vigueur jusqu'au 30 juin 2018.

82. Le Bureau a mis en avant le travail remarquable accompli par l'IHE, et la visibilité importante dont il jouissait au niveau mondial.

6. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

6.1 Rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies concernant les questions relatives à l'eau douce

83. Le Bureau a pris acte de la coopération menée par le PHI avec le système des Nations Unies par l'intermédiaire de l'ONU-Eau, ainsi que de la coopération bilatérale du Programme avec des organismes et programmes des Nations Unies relatifs aux questions liées à l'eau douce.

84. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait rapport sur la collaboration récente et actuelle menée entre le PHI et l'OMM, soulignant qu'il s'agissait de l'une des relations de coopération les plus étroites entretenues par l'OMM avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Il a indiqué que les domaines de collaboration entre le PHI et l'OMM comprenaient la gestion des ressources en eau, les sécheresses, les inondations et les changements climatiques, et a préconisé que le PHI participe au nouveau mécanisme d'appui à l'hydrométrie créé par l'OMM (HydroHub).

85. Le Bureau s'est félicité de la coopération fructueuse et de longue date entre le PHI et l'OMM, et a recommandé que le Programme continue de renforcer sa coopération avec le système des Nations Unies sur les questions relatives à l'eau douce dans les domaines d'intérêt commun.

86. La Secrétaire du PHI a remercié l'OMM de l'appui substantiel qu'elle avait apporté, soulignant la contribution de l'ancien Président du PHI, M. Johannes Cullman, actuellement Directeur du Département du climat et de l'eau de l'OMM.

6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales

87. Le Bureau a pris note avec satisfaction de la collaboration que menait le Secrétariat, par l'intermédiaire du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO, avec diverses organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG), notamment dans les régions Amérique latine et Caraïbes et Asie centrale.

88. Le Directeur du programme « Sustainable Water Future » (Un avenir durable pour l'eau), mené dans le cadre de l'initiative Future Earth du Conseil international pour la science (CIUS), a fait une présentation qui en a décrit les principales caractéristiques. Le Président du Bureau a indiqué qu'une coopération entre ce programme et le PHI pourrait offrir de nouvelles perspectives et des possibilités de collaboration avec d'utiles réseaux scientifiques. Le Vice-Président pour le Groupe I a fait part de sa préoccupation concernant le nombre croissant de réseaux scientifiques dans le domaine de l'eau, et suggéré que les États membres réfléchissent sérieusement aux moyens de tirer parti de ces liens, qui devraient contribuer concrètement aux objectifs du PHI et non se traduire par des activités faisant double emploi. Le représentant de l'ICWRGC a insisté sur l'importance de nouer des liens avec la communauté scientifique et a fait savoir que l'ICWRGC collaborait déjà avec le programme Sustainable Water Future dans le cadre d'initiatives majeures. Il a en outre exprimé son enthousiasme à l'idée de contribuer au renforcement de ce type de coopération.

Le Bureau a recommandé que le PHI participe également à cette initiative, notamment par le biais du PHI-WINS. En réponse, le Vice-Président représentant la région I a demandé si le PHI-WINS disposait de ressources suffisantes pour assumer de nouvelles responsabilités, et a proposé qu'une note conceptuelle conjointe soit élaborée pour définir cette collaboration. Le

Secrétariat du PHI a indiqué qu'il commencerait ensuite par étudier les modalités possibles de cette collaboration.

6.3 Contribution du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)

89. Le Bureau a pris acte avec satisfaction des importantes contributions et de l'appui fourni par le PHI à l'édition 2017 du WWDR, « Eaux usées : une ressource inexploitée ». Le Bureau a souligné, en particulier, que le PHI avait contribué volontairement à l'élaboration des contenus en dirigeant et codirigeant la rédaction de chapitres du Rapport et en y contribuant, avec les bureaux hors Siège et les centres de catégorie 2 de l'UNESCO, mais aussi en diffusant et promouvant le WWDR à travers ses réseaux et les bureaux hors Siège, ainsi qu'en aidant à sa traduction en espagnol, russe, arabe et hindi. Le Bureau a pris note avec satisfaction de l'appui apporté par le PHI au WWAP.

6.4 Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux

90. Le Secrétariat a rendu compte au Bureau des grands événements et des faits nouveaux concernant le programme international relatif à l'eau, y compris les discussions sur une nouvelle instance mondiale de l'eau.

91. Concernant cette nouvelle instance mondiale de l'eau, le Président a fait référence aux recommandations du Sommet sur l'eau de Budapest de 2013, qui préconisaient la définition d'un objectif de développement durable relatif à l'eau et la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental, et avaient été reprises dans les recommandations du Sommet sur l'eau de Budapest de 2016. Le Président a indiqué que plusieurs pays jugeaient nécessaire l'instauration d'un tel mécanisme, qui permettrait aux gouvernements de débattre des questions relatives à l'eau au niveau politique, tandis que d'autres n'étaient pas favorables à ce projet.

92. Le Vice-Président pour le Groupe I a invité le Bureau, le Président du PHI et le Secrétariat à faire en sorte que des informations sur le rôle et les activités actuels du PHI, en tant que programme intergouvernemental relatif à l'eau, soient communiquées aux États membres, afin notamment qu'ils en tiennent compte dans les discussions menées au Siège de l'ONU à New York concernant l'établissement d'un organe intergouvernemental relatif à l'eau.

93. Le Président du Bureau a fait observer que les pays qui appuyaient la Déclaration de Budapest de 2016 envisageaient une structure « légère », de taille réduite. L'ONU-Eau pourrait lui fournir un appui en hébergeant son secrétariat, et la fréquence de ses réunions serait faible. Le Président a également indiqué que le Panel de haut niveau sur l'eau avait vocation à mettre en évidence la dimension politique de l'eau, et non à servir d'organe intergouvernemental destiné à intégrer et coordonner davantage les activités. Il a ajouté que d'autres États membres étaient favorables à la désignation d'une nouvelle décennie de l'eau pour servir de catalyseur à la coopération.

94. Le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré que le PHI et ses compétences devraient être mis à contribution dans la poursuite des discussions sur cette nouvelle instance de l'eau.

95. L'observateur de la Turquie a souligné qu'il fallait continuer de s'employer à fournir des informations aux États membres concernant le positionnement éventuel du PHI à l'égard et au sein de la nouvelle instance de l'eau des Nations Unies envisagée. Les États membres devraient être au fait des actions et de la position du Secrétariat du PHI à cet égard, afin qu'ils puissent en tenir compte au moment de prendre des décisions sur la question. L'observateur a estimé que de manière générale, des informations sur les activités du PHI devraient être

communiquées aux États membres, en particulier lorsqu'elles concernaient directement la nature et les activités intergouvernementales du Programme.

96. Le Vice-Président pour le Groupe I a relevé qu'aucun consensus concernant la nouvelle instance mondiale de l'eau n'était ressorti lors de la réunion préparatoire de la région I organisée en amont de la présente session du Bureau du PHI. La réunion n'avait pas permis de définir une position commune, qu'elle soit positive ou négative, et avait conclu qu'il était nécessaire de mieux informer les représentants des États membres au Siège de l'ONU à New York des activités du PHI.

97. Le Vice-Président pour le Groupe I a fait savoir que les comités nationaux du PHI de la région I demandaient au Bureau, au Président du PHI et au Secrétariat de s'employer à mieux communiquer sur le rôle et les activités actuels du PHI dans le cadre des discussions concernant cette nouvelle instance des Nations Unies relative à l'eau, afin que l'état d'avancement des programmes intergouvernementaux sur l'eau soit pris en compte.

98. Après une brève présentation donnée par le Secrétariat sur la participation du PHI au huitième Forum mondial de l'eau qui se tiendrait au Brésil en 2018, le Vice-Président pour le Groupe V(b) a demandé des informations sur le rôle du PHI dans cet événement et, en particulier, sur la manière dont les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO et les comités nationaux du PHI pourraient y être associés. Le Secrétariat a répondu que des informations sur les séances du 8^e Forum mondial de l'eau seraient transmises au réseau hydrologique de l'UNESCO, et qu'il serait possible d'y participer dès qu'un appel à contributions aux séances serait lancé.

99. Le Président a recommandé que le PHI soit fortement impliqué dans les activités éducatives liées à l'eau, notamment la formation professionnelle en Afrique, compte tenu du fait que le 9^e Forum mondial de l'eau aurait lieu au Sénégal. Il a relevé que c'était la première fois que cet événement se tiendrait en Afrique subsaharienne.

Le Bureau a pris note des diverses initiatives relatives à la nouvelle instance mondiale de l'eau proposée, et a indiqué que le PHI était prêt à contribuer aux discussions à ce sujet. Il a engagé les membres du Bureau et du Conseil à suivre ces discussions, et à y participer par l'intermédiaire de leurs délégations à New York, et a demandé au Secrétariat d'améliorer la visibilité du PHI et de faciliter la contribution et la participation active du Programme et du réseau hydrologique de l'UNESCO à ce processus.

7. ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

7.1 Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur 6.5.2 (coopération transfrontalière) des ODD

100. Le Secrétariat du PHI a fait le point sur le processus qui a conduit à l'élaboration, par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, du cadre d'indicateurs sur les ODD, qui a été adopté par la Commission de statistique de l'ONU, et pris note que l'UNESCO et la Commission économique pour l'Europe (CEE) étaient désignées en tant qu'organismes coresponsables de l'indicateur 6.5.2 des ODD.

101. Le Secrétariat du PHI a ajouté que la méthode de calcul de l'indicateur 6.5.2 des ODD avait été préparée par l'UNESCO et la CEE. L'indicateur est calculé au niveau national et les résultats peuvent être obtenus par un calcul simple. Le questionnaire qui a été envoyé aux États membres contient deux parties. La première vise à recueillir des informations générales pour le calcul de l'indicateur et a été préparée par l'UNESCO et la CEE. La deuxième a pour

but de rassembler des informations plus détaillées et a été rédigée par les États membres à la réunion des Parties à la Convention de la CEE sur l'eau. À cet égard, les États membres qui ne sont pas parties à la Convention de la CEE sur l'eau ne sont pas obligés de la compléter.

102. L'observatrice de la délégation de la Turquie a demandé de plus amples informations sur le rôle du PHI dans l'ensemble du processus de suivi de l'ODD 6, soulignant que le PHI devrait contribuer au suivi de toutes les autres cibles de cet ODD, au lieu de s'impliquer uniquement dans le suivi de l'indicateur 6.5.2. La représentante de la Turquie a également fait des observations détaillées sur l'indicateur 6.5.2, précisant que les États membres auront à examiner encore les indicateurs au Conseil économique et social (ECOSOC). Elle a ajouté que le but principal de son intervention était de faire remarquer que si les pays qui sont parties à la Convention de la CEE sur l'eau ont pu se réunir et travailler sur un questionnaire pour le suivi de l'indicateur 6.5.2, la grande majorité des États membres de l'ONU qui ne sont pas parties à la Convention de la CEE n'ont pas eu l'occasion de se réunir et de discuter. Elle a estimé que cette situation avait donné lieu à un processus déséquilibré pour la préparation du questionnaire qui avait été envoyé à l'ensemble des États membres en février 2017. En outre, la partie longue du questionnaire est trop détaillée et il est notamment presque impossible pour de nombreux pays en développement de la compléter. Le Bureau s'est par ailleurs demandé si la méthodologie qui avait été préparée dans le cadre de la Convention de la CEE sur l'eau de 1992 serait applicable ou non à d'autres régions. Se disant préoccupée par la méthodologie elle-même, l'observatrice de la délégation de la Turquie a insisté sur le fait que les États membres de l'UNESCO n'avaient pas eu l'occasion d'examiner l'indicateur 6.5.2 des ODD. Le Bureau a prié le Secrétariat du PHI d'organiser une réunion à ce sujet. Le Secrétariat a pris note de ces demandes et y a répondu positivement.

103. Le Secrétariat a indiqué que la date limite de réponse des États membres au questionnaire était fixée au 15 juin 2017, et que par conséquent, il n'était pas encore possible d'en dire plus sur les informations fournies par les pays. L'observatrice de la délégation de la Turquie a demandé à être tenue informée des résultats de ce processus.

Le Bureau a demandé que le Secrétariat organise un atelier scientifique destiné à rassembler des spécialistes et statisticiens de l'eau afin d'étudier et d'analyser les indicateurs de l'ODD 6.

7.2 Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de la cible (a) de l'ODD 6

104. Le Secrétariat du PHI a noté qu'à l'heure actuelle, la cible 6.a était axée uniquement sur la mesure de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement. Il a donc fait remarquer que cette aide faisant partie d'un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics, les indicateurs les plus pertinents, qui devraient avoir pour but d'évaluer les efforts des États membres en matière de renforcement des capacités, n'avaient pas été établis. Pour remédier à cette situation, le Secrétariat a proposé de créer un nouvel indicateur sur l'éducation relative à l'eau visant à quantifier le nombre de personnes formées dans les domaines de spécialisation correspondants, afin d'aider les États membres à évaluer les compétences disponibles dans le pays, à prévoir la demande future et à planifier leurs activités selon leurs besoins dans le secteur de l'eau.

105. Le Secrétariat a en outre souligné que l'éducation et les compétences dans le domaine de l'eau étaient essentielles pour renforcer la capacité de mettre en œuvre l'ODD 6, et que le PHI s'était efforcé de devenir un organisme coresponsable de la cible 6.a sur le renforcement des capacités. Le PHI réalise actuellement une enquête sur l'emploi des jeunes dans le secteur de l'eau, dont les résultats serviront de base aux discussions futures. Le Secrétariat a indiqué qu'il communiquerait les résultats des enquêtes en cours sur des sujets similaires, mettant davantage l'accent sur les établissements d'enseignement supérieur et de formation technique et professionnelle en Afrique de l'Ouest.

106. Le Président a prié le Secrétariat d'accélérer cette initiative qui fournira des informations cruciales pour appuyer les décisions stratégiques dans le secteur de l'eau, en particulier dans les pays en développement.

107. Le Secrétariat a noté que seuls les États membres pouvaient faire la demande d'un nouvel indicateur et nommer l'organisme qui en serait responsable. Il a donc proposé que les États membres intéressés expriment leur souhait d'appuyer ce processus en conséquence et par les voies appropriées.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de s'efforcer de faire du PHI l'organisme co-responsable de la cible 6.a, et de préparer une résolution pour approbation par le Conseil intergouvernemental du PHI (IHP-IGC) à sa 23^e session, ainsi que par les États membres de l'UNESCO, pour appuyer le processus.

7.3 Contribution du PHI aux activités du Groupe de haut niveau sur l'eau (HLPW)

108. Le Bureau a pris note de la contribution du Secrétariat au Groupe de haut niveau sur l'eau (HLPW). Il a également pris note de la participation du Président au Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix. Le Secrétariat a informé le Bureau de la séance spéciale du HLPW organisée dans le cadre du Forum des dirigeants de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (31 octobre - 1^{er} novembre 2017), et a demandé aux pays participant à la réunion du Bureau d'encourager la participation de leurs représentants à l'événement (Hongrie, Sénégal, Pays-Bas et Mexique).

8. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DE LA 23^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI (CIG-23)

8.1 Approbation de l'ordre du jour provisoire de la 23^e session du CIG

109. Le Bureau a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire du CIG-23. Il a également approuvé les dates proposées pour la 56^e session du Bureau du PHI (20-22 février 2018) et pour la 23^e session du Conseil intergouvernemental du PHI (18-22 juin 2018).

8.2 13^e Colloque Kovacs

110. Le Secrétariat a informé le Bureau des préparatifs du 13^e Colloque Kovacs qui devrait se tenir en 2018, prenant note que le PHI et l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH) se réuniront à Port Elizabeth en juillet 2017 durant l'Assemblée scientifique de l'AISH pour discuter de son intitulé et de son format.

Le Bureau a pris note des progrès accomplis, et demandé au Secrétariat de lui faire rapport sur ce point à sa 56^e session.

8.3 Questions diverses relatives au Conseil

111. Le Bureau a examiné les quatre points supplémentaires suivants et s'est mis d'accord sur :

- la préparation du mandat de l'équipe spéciale pour la neuvième phase du PHI (PHI-IX) qui sera présenté au Bureau du PHI à sa 56^e session, notant que des professionnels de l'eau jeunes et visionnaires devraient être sollicités pour conduire le processus ;
- la demande adressée au Secrétariat afin de lancer le processus visant à recueillir les avis des États membres sur les défis liés à l'eau qui devront être abordés en vue de la préparation du PHI-IX ;

- l'examen par le Conseil du PHI, pour approbation à sa prochaine session, de la trousse à outils du WWAP pour la prise en compte du genre dans les questions relatives à l'eau. Le kit sera distribué aux membres du Conseil du PHI avant la 56^e session du Bureau du PHI ;
- le recours à un système d'inscription en ligne pour les sessions du Conseil du PHI ;
- l'appui à la proposition concernant un Réseau mondial des musées de l'eau, pour approbation à la prochaine session du Conseil du PHI. La proposition concernant les musées de l'eau a été reçue avec enthousiasme par les membres du Bureau, qui ont demandé au Secrétariat de préparer la documentation nécessaire, avec le soutien du Bureau régional de l'UNESCO à Venise.

Le Bureau a approuvé la proposition concernant un Réseau mondial des musées de l'eau ainsi que le recours à un système d'inscription en ligne pour les sessions du Conseil du PHI. Le Bureau a demandé au Secrétariat de distribuer le projet de mandat de l'équipe spéciale du PHI-IX aux membres du Conseil du PHI, et de préparer la trousse à outils du WWAP pour la prise en compte du genre dans les questions relatives à l'eau pour approbation avant sa 56^e session, ainsi qu'une résolution pour l'approbation du Réseau mondial des musées de l'eau avant la prochaine session du Conseil du PHI.

9. QUESTIONS DIVERSES

112. Aucune autre question n'a été abordée.

10. ADOPTION DU RAPPORT

113. Le Bureau et les observateurs ont passé en revue et commenté le projet de rapport. Le Bureau a ensuite adopté la version révisée du rapport, compte tenu des observations formulées par ses membres.

11. CLÔTURE DE LA SESSION

114. Dans son discours de clôture, le Président a mis l'accent sur le lien existant entre l'eau, le climat et les migrations et proposé d'organiser une conférence à ce sujet au cours du prochain exercice biennal. Il a remercié le Bureau, les observateurs et le Secrétariat pour cette session productive. Le Secrétariat a remercié les membres du Bureau et l'ensemble du personnel, y compris les stagiaires, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de faire du Bureau un succès. L'observatrice de la délégation de la Turquie a remercié le Bureau et félicité le Secrétariat pour son travail, soulignant que les efforts de gouvernance du PHI devraient servir d'exemple. Elle a insisté sur l'importance de la participation des États membres aux activités du PHI et de leur adhésion au Programme, et félicité le Président pour sa proposition tendant à organiser une conférence sur l'eau et les migrations, tout en exprimant son appui à l'organisation de cet événement par le PHI. Le Président a prononcé la clôture de la 55^e session du Bureau du PHI le 22 juin 2017 à 16 h 21.

ANNEXE I

DÉCISIONS

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décisions prises/actions requises
Sous-point 3.1 (par. 10)	<u>Le Bureau a pris note des évolutions institutionnelles concernant la Division des sciences de l'eau et a décidé de rédiger et d'envoyer un courrier à la Directrice générale et au Secrétariat afin d'exprimer ses préoccupations quant à la structure actuelle du document 39 C/5, demandant qu'un axe d'action à part entière soit consacré à la Division des sciences de l'eau et doté des mêmes crédits budgétaires que ceux qui sont actuellement envisagés. Le Bureau a prié le Secrétariat d'entamer et de coordonner le processus de regroupement des activités de l'UNESCO relatives à l'eau sous l'appellation « UNESCO-Eau », ainsi que de redynamiser l'énoncé de mission en présentant des mesures, des réalisations et des résultats concrets, et de lui rendre compte de ces efforts à sa 56^e session.</u>
Sous-point 3.2 (par. 16)	<u>Le Bureau a prié le Secrétariat de lui rendre compte, à sa 56^e session, du rapport final du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO.</u>
Sous-point 3.3 (par. 19)	<u>Le Bureau a prié le Secrétariat d'établir un projet de révision des Statuts et du Règlement intérieur du PHI, assorti des observations découlant des enquêtes, des consultations régionales, notamment des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO. Le projet doit être diffusé auprès des membres du Bureau avant de lui être soumis à sa 56^e session.</u>
Sous-point 3.4 (par. 22)	<u>Afin d'attirer l'attention sur les défis auxquels est confronté le PHI, le Président du Bureau sollicitera une entrevue avec le Directeur général nouvellement nommé, par le biais des délégations permanentes et avec la coordination du Secrétariat, au cours de la 56^e session du Bureau (des notes d'information sur la réunion seront rédigées par écrit par le Secrétariat et diffusées auprès des membres du Bureau).</u>
Sous-point 3.5 (par. 31)	<u>Le Bureau adressera une demande écrite à la Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles (ADG/SC) et à l'Attaché d'administration du Secteur (SC/AO) afin de recevoir les informations financières susmentionnées. Afin de refléter les discussions du Bureau concernant l'insuffisance des fonds alloués au PHI au titre du budget ordinaire, le Président est prié de soumettre sans délai à l'ADG/SC la question du respect des priorités budgétaires. Le Secrétariat rendra compte au Bureau, à sa prochaine session, des conclusions de la discussion. Le Bureau prie les centres de catégorie 2 et les chaires de divulguer en temps voulu les informations financières collectées par le Secrétariat du PHI.</u>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 3.6 (par. 34)	<u>Le Bureau a prié le Secrétariat de présenter au Bureau et au Conseil du PHI, à leurs prochaines sessions en 2018, une stratégie en matière d'information et de communication du PHI.</u>
Sous-point 4.2 (par. 45)	<u>Le Bureau a fait part de sa préoccupation concernant l'absence d'hydrologues régionaux affectés au PHI à plein temps et a prié l'ADG/SC de remédier à cette situation. Le Bureau inscrira ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil du PHI.</u>
Sous-point 4.3 (par. 50)	<p><u>Le Bureau a décidé de constituer une équipe spéciale composée d'un membre par région, qui sera chargée d'élaborer une publication rassemblant toutes les activités du PHI relatives à l'eau et au changement climatique. Cette publication devra également inclure les activités mises en œuvre par le réseau hydrologique de l'UNESCO et les apports des différentes éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Le Bureau propose d'examiner la question du changement climatique et de l'eau lors de la prochaine session du Conseil du PHI. Le soutien financier nécessaire à cette publication sera assuré par les États membres.</u></p> <p><u>Le Bureau a demandé au Secrétariat d'informer dûment tous les États membres de sa décision d'élaborer un livre blanc.</u></p>
Sous-point 4.4 (par. 54)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI de définir le mandat d'un comité consultatif dont la composition tiendrait compte de l'équilibre géographique et entre les genres, et qui serait chargé de fournir un appui et des orientations au Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS). Ce mandat sera examiné puis approuvé par voie électronique par le Bureau, de façon que le Secrétariat puisse rendre compte des progrès accomplis au Conseil du PHI, à sa prochaine session.</u>
Sous-point 4.5 (par. 58)	<u>Le Bureau s'est déclaré satisfait de l'action du Secrétariat et l'a encouragé à renforcer et élargir davantage la coopération actuelle.</u>
Sous-point 5.2 (par. 67)	<p><u>Le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI de mener à bien un processus de recensement des objectifs, actions et contributions des centres de catégorie 2 pour les lui présenter à sa prochaine session. Le Bureau a souligné que le travail de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO pourrait servir de guide pour cet exercice (deux notes d'orientation publiées en 2012 et 2015 sur les moyens d'améliorer le réseau de centres de catégorie 2 de l'UNESCO et de recenser les capacités et l'impact de ces derniers).</u></p> <p><u>Sachant qu'à l'heure actuelle, 20 des 36 centres relatifs à l'eau ne sont pas en conformité avec les règles de l'UNESCO et sa stratégie globale intégrée concernant les centres de catégorie 2, le Bureau a demandé au Secrétariat de contacter les délégations permanentes des pays concernés afin d'obtenir des informations sur les mesures internes nécessaires pour assurer la conformité de tous les centres avec les exigences de l'UNESCO.</u></p>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 5.5 (par. 78)	<u>Le Bureau a pris acte de l'appui financier substantiel apporté au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) par l'Italie et a noté avec satisfaction l'aide à la formulation de politiques fournie aux États membres par ce Programme. Le Bureau a invité les États membres à détacher des experts auprès du Secrétariat du WWAP et à verser des contributions financières sur sa plate-forme multidonateurs, en cours de mise en place. Il leur a également demandé de transmettre ce message à leurs délégations respectives. Par ailleurs, le Bureau a demandé que l'emblème du PHI figure sur la page de garde du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Il a prié la Directrice générale de transmettre au Président de l'ONU-Eau la recommandation du Bureau du Conseil intergouvernemental du PHI visant à remplacer une édition thématique sur cinq du WWDR par un rapport complet sur l'état des ressources en eau douce à l'échelle mondiale, qui serait très utile pour le programme international relatif à l'eau.</u>
Sous-point 6.2 (par. 88)	<u>Le Bureau a recommandé que le PHI participe également à cette initiative, notamment par le biais du PHI-WINS. En réponse, le Vice-Président représentant la région I a demandé si le PHI-WINS disposait des ressources suffisantes pour assumer de nouvelles responsabilités, et a proposé qu'une note conceptuelle conjointe soit élaborée pour définir cette collaboration. Le Secrétariat du PHI a indiqué qu'il commencerait ensuite par étudier les modalités possibles de cette collaboration.</u>
Sous-point 6.4 (par. 99)	<u>Le Bureau a pris note des diverses initiatives relatives à la nouvelle instance mondiale de l'eau proposée, et a indiqué que le PHI était prêt à contribuer aux discussions à ce sujet. Il a engagé les membres du Bureau et du Conseil à suivre ces discussions, et à y participer par l'intermédiaire de leurs délégations à New York, et a demandé au Secrétariat d'améliorer la visibilité du PHI et de faciliter la contribution et la participation active du Programme et du réseau hydrologique de l'UNESCO à ce processus.</u>
Sous-point 7.1 (par. 103)	<u>Le Bureau a demandé que le Secrétariat organise un atelier scientifique destiné à rassembler des spécialistes et statisticiens de l'eau afin d'étudier et d'analyser les indicateurs de l'ODD 6.</u>
Sous-point 7.2 (par. 107)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat de s'efforcer de faire du PHI l'organisme coresponsable de la cible 6.a et de préparer une résolution pour approbation par le Conseil intergouvernemental du PHI (IHP-IGC) à sa 23^e session, ainsi que par les États membres de l'UNESCO, pour appuyer le processus.</u>
Sous-point 8.2 (par. 110)	<u>Le Bureau a pris note des progrès accomplis et demandé au Secrétariat de lui faire rapport sur ce point à sa 56^e session.</u>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 8.3 (par. 111)	<u>Le Bureau a approuvé la proposition concernant un Réseau mondial des musées de l'eau ainsi que le recours à un système d'inscription en ligne pour les sessions du Conseil du PHI. Le Bureau a demandé au Secrétariat de distribuer le projet de mandat de l'équipe spéciale du PHI-IX aux membres du Conseil du PHI, et de préparer la trousse à outils du WWAP pour la prise en compte du genre dans les questions relatives à l'eau pour approbation avant sa 56^e session, ainsi qu'une résolution pour l'approbation du Réseau mondial des musées de l'eau avant la prochaine session du Conseil du PHI.</u>

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO
 - 3.1 Évolution de la situation au sein de la Division des sciences de l'eau à la suite des 200^e et 201^e sessions du Conseil exécutif, y compris la préparation du Programme et budget pour 2018-2019 (39 C/5)
 - 3.2 Rapport sur la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités qui lui sont rattachés
 - 3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement Intérieur du Conseil du PHI
 - 3.4 Activités extrabudgétaires liées au PHI
 - 3.5 Rapport du Comité des finances du PHI
 - 3.6 Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication
4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
 - 4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)
 - 4.2 Perspectives régionales concernant le PHI
 - 4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI
 - 4.4 Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)
 - 4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO
5. RESEAU HYDROLOGIQUE DE L'UNESCO
 - 5.1 Dossier d'information sur le PHI
 - 5.2 Situation du réseau hydrologique de l'UNESCO
 - 5.3 Rapport sur la consultation spéciale auprès du Conseil intergouvernemental du PHI relative à l'IHE, au CIRAT et sur les propositions de création de centres qu'il est proposé de créer sous l'égide de l'UNESCO
 - 5.4 Fonctionnement du réseau hydrologique de l'UNESCO
 - 5.5 Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau
 - 5.6 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
6. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
 - 6.1 Rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies concernant les questions relatives à l'eau douce
 - 6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales
 - 6.3 Contribution du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)

- 6.4 Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux
7. ACTIVITES DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT
 - 7.1 Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur 6.5.2 (coopération transfrontalière) des ODD
 - 7.2 Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de la cible (a) de l'ODD 6
 - 7.3 Contribution du PHI aux activités du Groupe de haut niveau sur l'eau
8. ACTIVITES PREPARATOIRES DE LA 23^E SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI (CIG-23)
 - 8.1 Approbation de l'ordre du jour provisoire de la 23^e session du CIG
 - 8.2 13^e Colloque Kovacs
 - 8.3 Questions diverses relatives au Conseil
9. QUESTIONS DIVERSES
10. ADOPTION DU RAPPORT
11. CLOTURE DE LA SESSION

ANNEXE III
LISTE DES PARTICIPANTS

I. MEMBRES DU BUREAU

Président

M. Andras Szöllösi-Nagy
(Groupe II – Europe orientale et centrale)
Prof., Dr, Comité national hongrois du PHI
Direction générale de la gestion de l'eau
H-1012 Budapest, Marvany u. 1/d
Hongrie
Tél. : + 36 1 25 86 291
Courriel : andras.szollosinagy@gmail.com

Vice-Présidents

M. Helmut Habersack
(Groupe I – Europe occidentale et
Amérique du Nord)
Prof. univ., Dr-Ing. dipl.
Muthgasse 107
1190 Vienne
Autriche
Tél. : +43 1 31 89 90 01 01
Courriel : helmut.habersack@boku.ac.at

M. Felipe I. Arreguin Cortes
(Groupe III — Amérique latine et
Caraïbes)
Dr, Directeur général,
Instituto Mexicano de Tecnología del Agua
Courriel : felipe_arreguin@tlaloc.imta.mx

M. Yasuto Tachikawa
(Groupe IV – Asie et Pacifique)
Président du Comité national japonais du
PHI
Prof., École supérieure d'ingénieurs et
Faculté d'ingénierie, Université de Kyoto
c/o Bureau de la direction générale –
Commission nationale japonaise pour
l'UNESCO,
3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
Tokyo, 100-8959
Japon
Tél. : +81 75 38 33 362
Courriel : [tachikawa@hywr.kuciv.kyoto-
u.ac.jp](mailto:tachikawa@hywr.kuciv.kyoto-u.ac.jp)

Mr. Gaye Cheikh Becaye
(Group Va – Africa)
Prof., Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Immeuble fatou Nourou Diop,
Allées Pape Guèye Fall
BP 36005, Dakar
Sénégal
Tel: +221774257136
Email: cheikhbecayegaye@gmail.com

Mr Mahmoud Abu-Zeid
(Group Vb – Arab States)
President, Arab World Council
9 Al-Mokhayam Al-Da'em St.
AlHay AlSadas Nasr City 11471, Le Caire,
Égypte
Courriel :
president@arabwatercouncil.org ;
info@mahmoudabuzeid.info

**II. CENTRES UNESCO RELATIFS À
L'EAU (catégorie 2)**

**Secrétariat du Centre international sur
les ressources en eau et le changement
planétaire**

M. Siegfried Demuth
Directeur
Secrétariat du Centre international sur les
ressources en eau et le changement
planétaire
Comité national allemand du PHI/PHRE
Institut fédéral d'hydrologie
P.O. Box 200253 56002
Coblence, Allemagne
Tél. : +49 (0)261 1306 5313
Fax : +49 (0)261 1306 5422
Courriel : demuth@bafg.de

**Centre international pour la gestion
intégrée des ressources en eau**

M. William S. Logan

Directeur adjoint, Centre international pour
la gestion intégrée des ressources en eau
7701 Telegraph Road
Casey Building, 2nd Floor
Alexandria, Virginie, USA 22315-3868
Email: ihp@unesco.org
Tél. : +1 703 428 6054
Courriel : will.logan@usace.army.mil

Centre international d'écohydrologie côtière

M. Luís Chícharo
Prof., Dr, Directeur, Centre international
d'écohydrologie côtière
Coordinateur, Chaire en écohydrologie :
l'eau au service des écosystèmes et des
sociétés
Université de l'Algarve
Estr. da Penha 139, 8005-139
Faro, Portugal
Tél. : 00351 289 800 972
Courriel : lchichar@ualg.pt

III. OBSERVATEURS

A. Délégations permanentes auprès de l'UNESCO

ARGENTINE

M. Eduardo Leoni Patron Costas
Conseiller
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 34 38/36
Courriel : [dl.argentina@unesco-
delegations.org](mailto:dl.argentina@unesco-delegations.org)

CHINE

M. Zhijen Yi
Premier Secrétaire
Délégation permanente de la République
populaire de Chine auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 34 53
Courriel : dl.chine7@unesco.org

EL SALVADOR

Mme Lorena Sol de Pool
Ambassadeur,
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 01 45 68 34 19
Courriel : [dl.el-salvador@unesco-
delegations.org](mailto:dl.el-salvador@unesco-delegations.org)

Mme Rosa Ester Moreira de Lemoine
Ministre-conseiller,
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Déléguée permanente adjointe
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 34 03
Courriel : [r.moreira-de-
lemoine@unesco.org](mailto:r.moreira-de-lemoine@unesco.org)

Mme Nicole Durler
Assistante
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 34 19

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mme Olivia Houck
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75015 Paris
Courriel : houcko@state.gov

ÉTHIOPIE

M. Sebsibe Bade
Ministre-conseiller
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris

Tél. : +33 1 45 68 34 62
Courriel : dl.ethiopie@unesco-delegations.org

HONGRIE

Mme Gabriella Palos
Conseillère
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 01 53 65 65 02
Courriel : gpalos@mfa.gov.hu
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 40 26
Email: b.avila@unesco.org

JAPON

M. Sadahiro Hagiwara
Conseiller
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 53 59 27 00
Courriel : dl.japan@unesco-delegations.org

KOWEÏT

M. Ouidad Bounama
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 26 69
Courriel : o.bounama.kw@unesco-delegations.org

MEXIQUE

M. Rodrigo Mendivil Ocampo
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente du Mexique
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 33 55

Courriel : dl.mexique@unesco-delegations.org

M. Ismael Madrigal
Délégation permanente du Mexique
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 33 55
Courriel : dl.mexique@unesco-delegations.org

NAMIBIE

Mme Immolatrix Linda Geingos-Onuegbu
Dr, Déléguée permanente adjointe auprès
de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 32 91
Courriel : ilgeingos@yahoo.com

NIGÉRIA

M. Joseph Ajayi
Comité national nigérian du PHI
Département de géologie
Université Obafemi Awolowo
Ile-Ife, Nigéria
Courriel : owolabi.ajayi@gmail.com

M. Magashi Umar Bashir
Agence des services hydrologiques du
Nigéria
Plot 222
Shettinia Avenue
Mungona Crescent
Abuja, Nigéria
Courriel : ubmagashi@yahoo.com

PARAGUAY

M. José Federico Samudio Falcon
Administrateur
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 28 51
Courriel : dl.paraguay@unesco-delegations.org

PAYS-BAS

M. Stein Van Oosteren
Attaché
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Courriel : stein-van.oosteren@minbuza.nl

Mme Sandra de Vries
Secrétaire
Comité national néerlandais du PHI-PHRE
Tél. : +31 1 52 15 18 41
Courriel : ihp.hwrp@unesco.nl

SAINT-SIÈGE

Mme Raffaella Di Chiano
Stagiaire
Mission permanente d'observation
du Saint-Siège auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 45 68 33 13
Courriel : rafaella.dichiamo@hotmail.com

TOGO

M. Elom Agudze
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris
Tél. : +33 1 43 80 12 13
Courriel : elom.agudze@hotmail.com

TUNISIE

Mme Salwa Fersi
Directrice des affaires étrangères
Délégation permanente auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75015 Paris
Tél. : +33 6 14 23 68 19
Courriel : dl.tunisie@unesco-delegations.org

TURQUIE

Mme Alara Aydil
Conseillère
Délégation permanente de la Turquie
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75015 Paris
Tél. : +33 1 45 68 27 15
Courriel : alara.aydil@mfa.gov.tr

Mme Çigdem Kuscu
Ingénieure en environnement,
Institut turc de l'eau (SUEN)
Libadiye Cad. No: 54 Küçükçamlıca -
Üsküdar 34696 Istanbul/Turkey
Tél. : +90 216 325 4992 – 432
Fax : +90 216 428 0992
Courriel : cigdem.kus@suen.gov.tr

Mme Murat Ali Hatipoğlu
Dr, Chef de département adjoint
Direction générale des travaux
hydrauliques d'État (DSI), Ministère des
forêts et des affaires de l'eau
Tél. : +90 312 454 5212
Mobile : +90 532 483 1972
Courriel : mhatipoğlu@dsi.gov.tr

B. Institutions spécialisées et organisations apparentées du système des Nations Unies

Organisation météorologique mondiale

M. Tommaso Abrate
Responsable scientifique principal
Division des systèmes de base en
hydrologie
Département du climat et de l'eau
Courriel : tabrate@wmo.int
Tél. : +41 22 730 8338

C. Organisations non gouvernementales

Civiltà dell'Acqua

M. Eriberto Eulisse
Courriel : eriberto.eulisse@unive.it

Parlement européen des jeunes

Mme Iro Papandreou
Courriel : iropapand@gmail.com

M. Konstantinos Andronikidis
a.konstantinos@gmail.com

Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

Mme Josette Rome-Chastagnet
Courriel : josetterome@numericable.fr

IV. SECRÉTARIAT DE L'UNESCO

Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO

Division des sciences de l'eau (SC/HYD)
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Courriel : ihp@unesco.org

Mme Blanca Jiménez-Cisneros
Directrice, Division des sciences de l'eau
Secrétariat du Programme hydrologique international
Tél. : +33 1 45 68 40 02
Courriel : b.jimenez-cisneros@unesco.org

Mme Anna Movsisyan
Assistante de la Directrice et Secrétaire du PHI
Tél. : +33 1 45 68 40 01
Courriel : a.movsisyan@unesco.org

Section des systèmes hydrologiques et de la rareté de l'eau (SC/HYD/HSS)

M. Abou Amani
Chef de section
Tél. : +33 1 45 68 39 96
Courriel : a.amani@unesco.org

M. Anil Mishra
Spécialiste de programme
Tél. : +33 1 45 68 39 47
Courriel : a.mishra@unesco.org

M. Takahiro Konami
Spécialiste de programme
Tél. : +33 1 45 68 40 20
Courriel : t.konami@unesco.org

M. Murray Wayne Biedler
Coordinateur de projet
Tél. : +32 2 29 08 768
Courriel : mw.biedler@unesco.org

Mme Renée Gift
Spécialiste adjointe de programme
Tél. : +33 1 45 68 16 32
Courriel : r.gift@unesco.org

M. Koen Verbist
Responsable de projet
Tél. : +33 1 45 68 17 58
Courriel : k.verbist@unesco.org

Mme Barbara Kavuma Lwanga
Assistante du chef
Tél. : +33 1 45 68 39 97
Courriel : b.lwanga@unesco.org

Personnel temporaire / Consultants

Mme Barbara Avila McDonald
Consultante
Tél. : +33 1 45 68 40 26
Courriel : b.avila@unesco.org

M. Yo Nishimura
Consultant
Tél. : +33 1 45 68 17 75
Courriel : y.nishimura@unesco.org

Stagiaires

Mme Yongxue Shi
Courriel : y.shi@unesco.org

Section des systèmes d'eaux souterraines et des établissements humains (SC/HYD/GSS)

Mme Alice Aureli
Chef de section
Tél. : +33 1 45 68 39 95
Courriel : a.aureli@unesco.org

M. Alexandros K. Makarigakis
Spécialiste de programme
Tél. : + 33 1 45 68 41 78
Courriel : a.makarigakis@unesco.org

M. Yonghyo Park
Spécialiste de programme
Tél. : +33 1 45 68 09 27
Courriel : yo.park@unesco.org

Mme Sima Taheri
Assistante du chef
Tél. : +33 1 45 68 41 75
Courriel : s.taheri@unesco.org

Mme Yasmine Babiard
Courriel : y.babiard@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 0960

Personnel temporaire / Consultants

M. Bruno Nguyen
Consultant principal
Tél. : +33 1 45 68 42 64
Courriel : b.nguyen@unesco.org

M. Tales Carvalho Resende
Consultant
Tél. : +33 1 45 68 39 65
Courriel : t.carvalho-resende@unesco.org

M. Aurélien Dumont
Consultant
Tél. : +33 1 45 68 39 15
Email: au.dumont@unesco.org

Mme Marina Rubio
Consultante
Tél. : +33 1 45 68 40 99
Courriel : m.rubio@unesco.org

Mme Marguerite de Chaisemartin
Consultante
Tél. : +33 1 45 68 19 66
Courriel : m.chaisemartin@unesco.org

M. Fernando Avakian
Consultant
Courriel : a.fernando@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 11 46

M. Marcello Serrao
Consultant
Courriel : mf.serrao@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 19 07

Stagiaires

Mme Ana Deligny
Courriel : a.deligny@unesco.org

**Section de l'écohydrologie, de la
qualité de l'eau et de l'éducation
relative à l'eau (SC/HYD/EQE)**

M. Giuseppe Arduino
Chef de section
Tél. : +33 1 45 68 39 99
Courriel : g.arduino@unesco.org

Mme Sarantuyaa Zandaryaa
Spécialiste de programme
Tél. : +33 1 45 68 40 54
Courriel : s.zandaryaa@unesco.org

M. Youssef Filali-Meknassi
Spécialiste de programme
Tél. : +33 1 45 68 12 21
Courriel : y.filali-meknassi@unesco.org

M. Alexander Otte
Spécialiste adjoint de programme
Tél. : +33 1 45 68 40 05
Courriel : a.otte@unesco.org

Mme Nicole Webley
Spécialiste adjointe de programme
Tél. : +33 1 45 68 40 31
Courriel : n.webley@unesco.org

Mme Natasha Lazic
Assistante générale
Tél. : +33 1 45 68 40 36
Courriel : n.lazic@unesco.org

Personnel temporaire / Consultants

Mme Laicia Gagnier
Consultante
Tél. : +33 1 45 68 39 37
Courriel : l.gagnier@unesco.org

M. José Alberto Gaona Currea
Consultant
Courriel : ja.gaona-currea@unesco.org

Mme Nora Gattegno
Assistante de programme
Courriel : n.gattegno@unesco.org

Mme Chloe Meyer
Assistante de programme
Courriel : c.meyer@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 19 51

Stagiaires

Mme Xu Han
Tél. : +33 1 45 68 1168
Courriel : x.han@unesco.org

Mme Lakshmi Seewsagur
Courriel : l.seewsagur@unesco.org

M. Gabin Archambault
Courriel : g.archambault@unesco.org

Mme Monika Zalewska
Courriel : m.zalewska@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 24 15

Dispositif hors Siège

M. Philippe Pypaert
Spécialiste de programme
Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe
4930 Castello - Palazzo Zorzi
30122 Venise, Italie
Tél. : +39 04 260 15 12
Courriel : p.pypaert@unesco.org

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)

M. Stefan Uhlenbrook
Coordinateur
Villa La Colombella
Località di Colombella Alta
06134 Colombella, Pérouse, Italie
Tél. : + 39 075 591 1030
Courriel : s.uhlenbrook@unesco.org

M. Engin Koncagul
Spécialiste de programme et
chargé du Projet des études de cas
Tél. : +33 1 45 68 38 81
Courriel : e.koncagul@unesco.org

Secteur des sciences exactes et naturelles

M. Han Qunli
Directeur, Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre
Secrétaire, Programme sur l'Homme et la biosphère
Courriel : g.han@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 40 67

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cote du document (IHP/Bur-LV/...)	Titre	Point de l'ordre du jour
1 Prov.	Ordre du jour provisoire	2
2 Prov.	Calendrier provisoire	2
3 Prov.	Projet de rapport final	1 – 11
4 Prov.	Liste provisoire des documents (le présent document)	2
5 Prov.	Liste provisoire des participants	2
6	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO	3
7	Exécution du programme	4
8	Famille de l'eau de l'UNESCO	5
9	Relations avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales	6
10	Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement et des autres objectifs liés à l'eau	7

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(consultables en ligne uniquement)

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
IHP/IC-XXII/3	Rapport final de la 22 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI (Paris, 13-17 juin 2016)	-
IHP/Bur-LIII/3	Rapport final de la 53 ^e session du Bureau du PHI (Paris, 19-21 avril 2016)	-
IHP/Bur-LIV/3	Rapport final de la 54 ^e session du Bureau du PHI (Paris, 17 juin 2016)	-
37 C/4	Stratégie à moyen terme, 2014-2021	3
37 C/5	Programme et budget approuvés, 2014-2017	3
38 C/5	Programme et budget pour 2016-2017	3
PHI/Statuts/1996	Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI	3
PHI/Règlement intérieur/2000	Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI	3
39 C/5	Volume 1 : Projets de résolution, Premier biennium 2018-2019	3.1

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
200 EX/36	Projets de décision recommandés par la Commission du programme et des relations extérieures (PX)	3.1
200 EX/30	Contribution du Programme hydrologique international (PHI) à la préparation et au suivi de la 22 ^e Conférence des Parties (COP-22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	3.1
200EX/DG.INF	Observations de la Directrice générale sur des points proposés par des États membres qui pourraient avoir des incidences administratives et financières	3.1
200 EX/5 Partie I (C)	Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures, Partie I (2016)	3.1
200 EX/Décisions	Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 200 ^e session	3.1
201 EX/5 Partie I (D)	Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures, Partie I (2017)	3.1
38 C/23	Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies relatives aux méthodes de travail des organes intergouvernementaux de l'UNESCO : rapport du Commissaire aux comptes	3.2
Résolution 38 C/101	Gouvernance, procédures et méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO	3.2
IHP/Bur-LV/Ref 1	Report on the consultation for the update of the IHP Statutes and of the Rules of Procedure of the IHP Council – Outcome of the 52 nd IHP Bureau Session (1-2 June 2015)	3.3
HP/Bur-LV/Ref 2	Report on the consultation regarding the update of the IHP Statutes and Rules of Procedure of the IHP Council – Results of the consultation regarding the extension of terms of the IHP Chair and Vice Chairs	3.3
37 C/18 Partie I	Révision de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO	4.1
A/RES/71/150	Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit des aquifères transfrontières (A/RES/71/150, 13 décembre 2016) (lien externe)	4.1
IHP/IC-XXII/6	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO (2016)	4.1
IHP/Bur-LIII/Ref. 4	UNESCO IHP Water and Megacities Task Force draft of Terms of Reference	4.1
IHP/Bur-LV/Ref. 3	Summary of water-related Chairs' and Centres' participation in IHP activities and events	4.1
IHP/Bur-LV/Ref. 4	Alliance des mégapoles pour l'eau et le changement climatique : Note de concept (2016)	4.1

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
201 EX/5	Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	4.1
Résolution 37 C/93	Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO	4.1
IHP/IC-XXII/Ref.4	Proposal for evaluation of UNESCO's International Hydrological Programme (IHP) Flagships	4.1
IHP/Bur-LIII/10	IHP actions in the implementation and monitoring of the Sustainable Development Goal 6 relating to water and sanitation (2016)	7.3
IHP/IC-XXII/Inf.4	Participation du Programme hydrologique international à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable relatifs à l'eau	7.3
IHP/Bur-XLIII/3 Annexe IV	Critères de recevabilité des projets de résolution (DR) et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental du PHI (version révisée, 5 juin 2009)	8

Note : Tous les documents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :
<https://fr.unesco.org/securite-alimentation-eau/hydrologie/qui-sommes-nous/organes-directeurs/bureau-phi-55>

ANNEXE V

LISTE DES SIGLES ET TERMES SPÉCIAUX UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
CEE	Commission économique pour l'Europe
CIG	Conseil intergouvernemental
CIUS	Conseil international pour la science
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COMEST	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies
COP	Conférence des Parties
DRR	Réduction des risques de catastrophe
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FRIEND	Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux
GEMI	Global Environment Monitoring Initiative
HLPW	Groupe de haut niveau sur l'eau
ICWRGC	Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire
ICHARM	Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion
IFI	Initiative internationale sur les inondations
IOS	Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONU	Organisation des Nations Unies
PHI	Programme hydrologique international
PHI-VIII	Huitième phase du Programme hydrologique international (2014-2021)
PHI-IX	Neuvième phase du Programme hydrologique international (2022-2029)
PIGG	Programme international pour les géosciences et les géoparcs
SISTER	Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
UNITWIN	Programme de jumelage et mise en réseau des universités
WINS	Système de réseau d'information sur l'eau
WLRI	Initiative sur les grands fleuves du monde

WWAP Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau
WWDR Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau